



Seule l'opération aux USA peut le sauver

Levée de fonds à Magog

Luc Pagé

C 1

Miné par la maladie, Ron Racette cède sa place à Guilbault



D 1

# la tribune

75e ANNÉE — No 25 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 20 MARS 1984 —

(SAMEDI 80\*) 40¢  
Livrable à domicile  
\$2.35 par semaine

Pour contrer le projet de loterie d'Ottawa

## Les 10 provinces en Cour fédérale

par Rollande Parent

MONTREAL (PC) — Afin de contrer le projet de loterie du fédéral devant voir le jour à la mi-avril, les dix provinces s'entendent pour prendre des procédures en Cour fédérale.

«Les provinces intenteront des procédures en Cour fédérale afin d'obtenir un jugement à l'effet que les jeux de paris sportifs fédéraux qui doivent être mis sur pied par la Société canadienne des paris sportifs violent de façon flagrante l'entente fédérale de 1979 sur les loteries», a déclaré le ministre Jacques Parizeau, au nom des ministres des Finances des autres provinces.

Puisque le temps presse, les provinces demanderont un jugement déclaratoire qui sera rendu au mieux d'ici trois semaines.

Les dix ministres veulent forcer le fédéral à respecter ses obligations tout en continuant de payer sous protêt les montants qui découlent de cet engagement.

Cette décision a été prise au cours de l'assemblée des actionnaires de la Société de la loterie interprovinciale, lundi à Montréal, après trois heures de discussions.

Même si la conférence de presse a débuté avec 70 minutes de retard, le ministre Parizeau n'a pas voulu dire si ce délai était attribuable à la difficulté d'établir un consensus entre les dix ministres des Finances.

L'entente conclue en 1979 par le gouvernement Clark stipulait que le fédéral se retirait du champ des loteries en échange d'une part des revenus des loteries provinciales.

Pour 1984, les quatre sociétés de loteries au pays, Ouest, Maritimes, Ontario et Québec, verseront au fédéral un montant de 35 millions \$.

### Les procédures

En conférence de presse, le ministre Parizeau a expliqué qu'il n'y avait pas de place à la fois pour les provinces et le fédéral dans le marché de la loterie.



Les ministres des Finances des dix provinces ont décidé de recourir au tribunal pour régler leur différend avec Ottawa sur les loteries, ont annoncé MM. Jacques Parizeau, du Québec, et Reuben Baetz (à droite), de l'Ontario.

«Deux loteries, côte à côte, avec des dépenses fixes considérables, c'est une façon inefficace de saturer le marché» a-t-il dit.

Acceptant mal de voir leurs profits fondre au soleil avec la venue des paris fédéraux, les ministres demanderont un jugement déclaratoire pour forcer le gouvernement fédéral à respecter ses obligations.

Même si les décisions de la cour tardaient à venir, les sociétés de loterie pourront empêcher leurs distributeurs de billets d'utiliser le

système informatique en place pour vendre le produit du fédéral.

Au XXème siècle, les loteries furent réhabilitées en 1969 par un amendement au Code criminel.

Après la loterie olympique de 1974, le fédéral a créé Loto-Canada en 1976. Devant l'opposition généralisée des provinces, la Société fédérale concluait, en août 1978, une entente fédérale-provinciale selon laquelle les loteries de 10 \$ et plus étaient réservées au fédéral alors

que les provinces héritaient de celles de 9 \$ et moins.

En août 1979, le gouvernement conservateur réalise une de ses promesses électorales et se retire du champ des loteries moyennant une compensation financière annuelle des provinces.

Le gouvernement fédéral caresse le projet depuis septembre '81 de réintégrer le champ des loteries en lançant un jeu de paris sportifs. Ottawa prétend qu'un tel jeu ne fait pas partie de l'entente de 1979, car il s'agit d'un jeu d'adresse.

Direction du Parti libéral du Canada

## Chrétien entre dans la course aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Flanqué de ses appuis du caucus libéral, le ministre de l'Énergie Jean Chrétien annonce aujourd'hui qu'il entre dans la course au leadership de son parti, donnant officiellement le coup d'envoi d'une campagne qu'il mène, dans les coulisses, depuis plusieurs mois.

A la différence de John Turner, qui la semaine dernière a choisi d'arriver seul pour annoncer qu'il espérait succéder à Pierre Trudeau à la barre du parti, M. Chrétien a choisi d'entrer dans la joute en exhibant la brochette des appuis qu'il a obtenus chez les députés.

Il est déjà acquis que M. Chrétien saisira la perche inespérée que lui a tendue son rival John Turner, qui, vendredi dernier, prenait de sé-

rieuses distances avec la position du gouvernement Trudeau en faveur de la défense des droits des Franco-Manitobains. «M. Chrétien se servira sûrement de cela pour se distinguer de Turner, le bilinguisme fait partie de l'héritage libéral», de lancer un des lieutenants de M. Chrétien, Eddie Goldenberg.

«On a toujours maintenu qu'au moins 47 députés l'appuyaient, c'est ce qu'on verra demain», a indiqué hier un des plus farouches supporters de M. Chrétien dans le caucus libéral, M. Robert Gourd, représentant d'Argenteuil, refusant toutefois de chiffrer la délégation des supporters de M. Chrétien.

De son côté l'organisateur torontois de M. Chrétien, M. Pat Lavelle, de l'Association des manufactu-

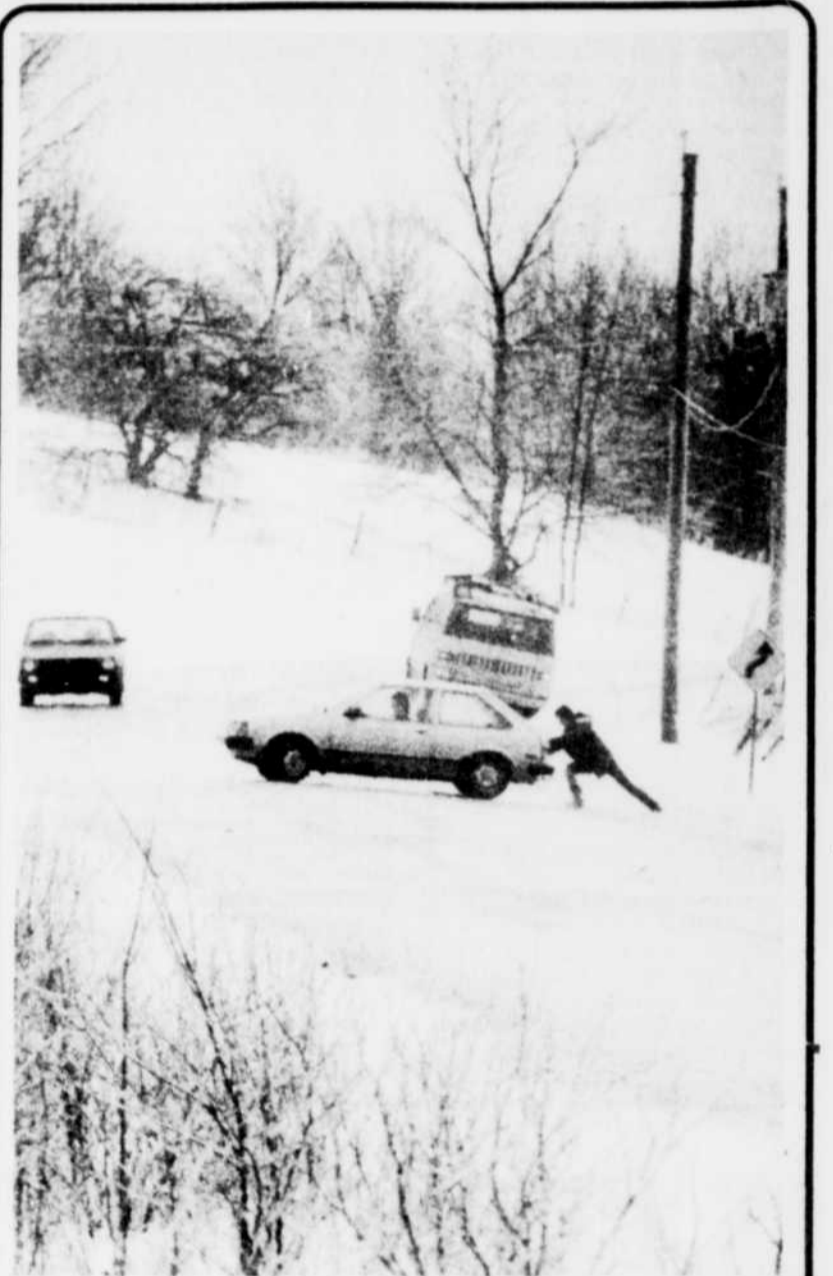
riers de pièces d'auto, a soutenu que M. Chrétien avait le financement nécessaire «pour une campagne de première classe», mais qu'il ne pensait pas utiliser toute la marge de manoeuvre permise par le parti quant aux dépenses des candidats, 1,6 millions \$.

Hier, le ministre des Approvisionnements et Services Charles Lapointe fut le premier à formellement prendre position pour M. Chrétien. «C'est pour des raisons

d'amitié, il a toujours apporté beaucoup d'intérêt à ma carrière. Il est essentiel qu'il y ait dans la course un candidat francophone et M. Chrétien a selon moi les talents nécessaires pour être premier ministre», a dit M. Lapointe.

Chez les pro-Chrétien, on estime acquis aussi le support du ministre de l'Agriculture Eugene Whelan, un ennemi juré de M. Turner. Le ministre des Pêches Pierre De Bané serait aussi un supporter du candidat de la Mauricie.

• **Bilinguisme: des partisans de Turner réclament des explications** B 1



Les dernières semaines ont laissé l'impression d'un hiver qui n'en finit plus. Après avoir affronté des records de froid et de la neige, les gens ont subi, hier, du verglas qui a rendu la chaussée très glissante. Mais le printemps est enfin arrivé, tôt ce matin.

### Hier le verglas ... aujourd'hui le printemps

A 2

bonne journée!



la tribune

### Procès Grégoire: l'étape des plaidoiries

A 2

### Maisons en rangée: trois conditions posées au conseil

A 3

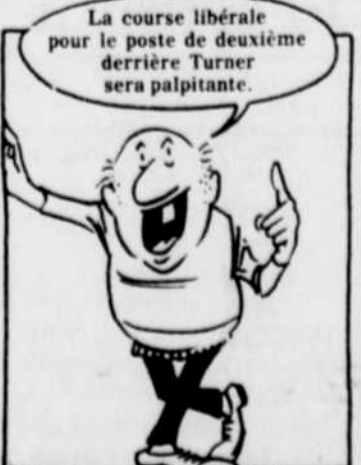
### La Libye menace de détruire les AWACS

B 6

TEMPERATURE  
NUAGEUX: 0 — 3° C.  
DEMAIN: NUAGEUX C-6

Aujourd'hui

- SOMMAIRE ABRÉGÉ
- ARTS.....A-7
- CARRIERES.....B-6
- DECES.....C-6
- DE TOUT DE TOUS.....C-6
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES.....C-3
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '84.....C-1



La course libérale pour le poste de deuxième derrière Turner sera palpitante.

## Les plaidoiries au procès Grégoire

### Retrait d'un juré

SHERBROOKE — Le juge Georges Savoie de la Cour supérieure du district a retiré hier avant-midi un juré du tableau des 12 qui entendent le procès de Jean-Guy Grégoire, qui est inculpé du meurtre au second degré de son amie Louise Turcotte le 22 juillet, à Sherbrooke.

Il a expliqué que cela faisait suite à un problème technique, qu'il n'a cependant pas divulgué, mais a précisé que la bonne foi n'est pas en cause dans cette affaire.

Le juge Savoie a ensuite ordonné la poursuite du procès avec 11 jurés, six hommes et cinq femmes.

On était rendu à l'étape des plaidoiries au moment de cette intervention du tribunal.

Le procès a donc continué avec la plaidoirie du criminaliste Jean-Pierre Rancourt et le réquisitoire du procureur Danielle Côté.

Le juge Savoie soumettra en matinée son adresse au jury, consistant en directives légales, avant qu'il ne l'invite à se retirer pour ses délibérations.

Il a suggéré aux jurés, qui seront coupés du monde extérieur jusqu'à leur verdict, de prendre les dispositions nécessaires pour la nuit au cas où leurs travaux ne soient pas terminés.

Le procès entrera dans sa huitième journée aujourd'hui. La poursuite avait fait entendre 33 témoins. Grégoire a donné sa version des faits et la défense avait appelé à la barre un psychiatre. La couronne a assigné ensuite un psychiatre.

# Grégoire ne se rappelle plus ce qui pourrait être fatigant pour lui

— le procureur Danielle Côté

SHERBROOKE — Le procureur Danielle Côté a demandé au jury de trouver Jean-Guy Grégoire coupable de meurtre au second degré.

Elle a soumis que le prévenu n'avait plus le 22 juillet, le jour de la mort de Mme Louise Turcotte, le stress qu'il aurait pu avoir le 9 juillet, date de son fameux mariage raté, et le 20 juillet, jour où Louise a découvert le pot aux roses, à savoir qu'il n'était pas divorcé et n'avait plus d'argent.

Me Côté a déclaré que Grégoire aurait dû aller mieux le 22 parce que ses problèmes étaient résolus en ce que Louise l'aimait encore et ne voulait pas le quitter.

Selon elle, la pilule est trop grosse à avaler.

Me Côté a représenté que si l'accusé souffrait d'hystérie de conversion, il savait ce qu'il faisait le 22 juillet quand Louise Turcotte est morte.

Et d'après elle, il ne souffrait pas d'hystérie de dissociation parce qu'il se souvient de certains faits et en ignore d'autres.

Me Côté fait valoir que Grégoire se souvient de ce qui fait son affai-

re et ne se rappelle plus de ce qui pourrait être fatigant pour lui.

Elle a rappelé que Grégoire se souvient que Louise a fait une crise à leur appartement, l'a frappé, qu'il l'a retenue par les bras et l'a traînée ou transportée sur le lit.

Me Côté a mentionné qu'il ne se souvenait plus du restant.

Encore selon elle, l'amnésie deviendrait vite une bonne recette pour obtenir des acquittements.

Me Côté a rappelé que Grégoire n'avait pas manifesté de réactions pendant le procès, et ce même pendant le témoignage du pathologiste, mais a sorti son mouchoir pour sa déposition.

Elle a recommandé aux jurés de tirer le rideau sur cette comédie grotesque.

Elle a noté qu'il n'avait pas raconté un mot de son histoire de mariage aux médecins qui l'avaient examiné et ne lui ont trouvé aucune maladie organique.

Me Côté a déclaré que Grégoire n'avait pas l'air stressé non plus sur les photos de noces prises deux heures avant son supposé mariage.

Elle pense donc qu'il a monté un bateau, pour utiliser son expression, et qu'il continue encore de vo-

Elle insistait sur le fait qu'il n'avait pas été examiné par un psychiatre entre juillet et jusqu'ici.

La question de la recette des acquittements et de la comédie grotesque sont toutefois des sujets qui ont dépassé sa pensée dans l'émphase de son réquisitoire, comme l'a noté le tribunal.

Me Côté avait demandé au jury d'écarter un verdict d'acquiescement parce que Louise Turcotte ne s'est pas étranglée toute seule et un verdict d'homicide involontaire parce qu'il n'y avait aucune preuve de provocation ou d'insultes.

# La poursuite n'a pas prouvé qu'il aurait eu l'intention de tuer Louise

— le défenseur Jean-Pierre Rancourt

SHERBROOKE — Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a demandé au jury d'écarter et de faire une croix sur l'hypothèse d'un verdict de culpabilité de meurtre au second degré dans le cas de Jean-Guy Grégoire.

Il a soumis que la poursuite n'avait pas prouvé que son client avait eu l'intention de tuer Louise Turcotte et qu'on ne tue pas quelqu'un sans raison, même pour une raison qui serait aussi futile que d'avoir oublié de faire cuire les patates.

Me Rancourt a plaidé que Grégoire aimait son amie d'un amour fou, qui l'a fait plonger dans les sa-

bles mouvants dans lesquels il s'enfonçait au fur et à mesure qu'il se débattait.

Cet homme marié âgé de 47 ans, qui avait toujours mené une vie rangée, s'est soudainement amouraché d'une fille de 19 ans.

Il s'est endetté de 67.289 \$ en l'espace de quelques mois en plus de l'argent provenant de son salaire de 44.000 \$, a demandé la main de

Louise à genoux, et l'a amenée presque jusqu'à la porte barrée de l'église pour la marier alors qu'il n'était même pas divorcé. Il a donné un chèque de 10.000 \$ pour des travaux de 9.340 \$ pour la construction d'un solage de maison en disant "garde le change, mon ami" et remis un chèque sans provision de 13.000 \$ à son futur beau-père. Il n'y avait rien de trop beau.

Malgré ce mariage rate, Louise a décidé de rester avec lui et ne voulait pas le quitter.

Me Rancourt croit que son client avait atteint le paroxysme du

stress puisqu'il souffrait de maux de tête et d'estomac, de paralysie et de perte de conscience.

Les médecins n'ont pas trouvé de troubles organiques mais ont diagnostiqué l'hystérie de conversion deux jours avant le décès de Louise Turcotte.

Selon lui, on n'a jamais vu un tel verdict deux jours avant la mort de quelqu'un.

Me Rancourt a plaidé que son client ne pouvait pas avoir imaginé une défense de folie avant la mort de Louise, avoir déjoué le diagnostic de médecins et avoir attendu

l'arrivée des policiers l'air complètement désemparé pour donner plus de crédibilité à son histoire.

Il a soutenu que l'hystérie de conversion et l'hystérie de dissociation pouvaient expliquer cette triste histoire d'amour dramatique si les jurés ne retenaient pas un verdict d'acquiescement ou un verdict d'homicide involontaire, se situant entre les deux.

Grégoire a écouté les yeux baissés la plaidoirie de son avocat qui a rappelé qu'il avait honte d'avoir menti à Louise, de lui avoir fait de la peine et d'avoir eu raconter cet épisode de sa vie.

## Le printemps arrive

SHERBROOKE — L'avez-vous vu? A 05h25 ce matin, en Estrie (à 10h25 selon le temps du méridien de Greenwich). Non mais "yéti" pas beau: doux, calme, un brin humide, chaleureux, caressant et magicien avec ça!

Le printemps est enfin arrivé en ville.

Ce sera fait au moment où le lecteur prendra connaissance de ces lignes.

On ne lui déroulera pas le tapis rouge. On ne fera pas appel aux groupes de majorettes ni aux fanfares. Le maire ne fera pas de discours. On ne tiendra pas de vin d'honneur. On ne fermera pas les écoles, ni les usines, ni les bureaux d'affaires... pourtant on devrait!

Mais le printemps, diront les rouspéteurs, ce n'est pas plutôt le 21 mars?

Pour simplifier la vie des gens, depuis toujours, on sait que les saisons arrivent pile un 21: 21 décembre, 21 mars, 21 juin et 21 septembre.

Mais le temps, la position des planètes et de la Terre bien sûr et tous les savants calculs se moquent bien de ces dates de calendrier car pour eux, le printemps est une question d'équinoxe et ça c'est du solide, du indiscutable.

D'ailleurs, c'est le même phénomène avec chacune des saisons. Mais le printemps, des qu'il arrive, il faut le dire haut et fort car

c'est la grande porte vers des temps plus cléments, vers un soleil plus chaleureux, vers une fonte du monstre blanc, vers des coins de pelouse ébouriffés, jaunés mais qui prendront vite de la couleur, vers des branches d'arbre qui se vêtiront modestement de bourgeons avant d'éclater dans un foisonnement de verdure au débordement étouffant.

C'est curieux! Le printemps... on en parle, on le dit, on l'écrit, on le chante mais on ne le fête pas.

Non, mais c'est-y assez beau le printemps et même M. Paul-André Renaud, du bureau d'Environnement-Canada, n'a pas voulu gâcher ce plaisir en annonçant des prévisions vraiment de saison.

Pour aujourd'hui, on aura des nuages et des nuages beaucoup plus que de soleil mais la température partira de moins 4,0 degrés Celsius et grimpera jusqu'à plus 4 degrés.



Les records de froid à répétition des dernières semaines ont fait un peu oublier qu'il existe un printemps. Hier matin, les gens ont dû subir, cette fois, les inconvenients du verglas. Le soleil et sa bienfaitante chaleur sont vivement espérées.

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE  PUBLI REPORTAGE  CONCOURS  
 PUBLI PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

---

**BINGO rapido-73**

la tribune

**2,375\$ A GAGNER**

**5 MARATHONS CONSÉCUTIFS**

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**3e MARATHON - CARTE BLEUE**

**MONTANT A GAGNER 475\$**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 SAMEDI, le 17 mars 1984:  
 G-54, B-11

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 LUNDI, le 19 mars 1984:  
 O-71, I-19

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 MARDI, le 20 mars 1984:  
 B-10

## Les manteaux et la CMTS Plusieurs appuis pour le comité

SHERBROOKE (JR) — Le comité de travail formé des organismes Promotion Logement, Promotion Handicap et Regroupement des usagers du transport adapté est confiant de voir la Corporation municipale du transport de Sherbrooke reconsidérer sa décision de ne plus fournir de service d'habillement aux usagers du transport adapté.

« Les nombreux appuis que nous avons reçus nous portent à croire que la CMTS va vouloir régler ce dossier positivement », a déclaré le porte-parole du comité, M. Gaston Lessard.

D'ailleurs, le comité de travail a

initié mardi dernier une rencontre avec les trois conseillers municipaux responsables du transport adapté afin de déposer une étude menée par Promotion Logement. « Cette étude est très concluante puisqu'elle démontre qu'une minorité de personnes handicapées ont besoin de ce service. En tout, cela nécessite environ 90 minutes par semaine », de dire M. Lessard.

Mais, a-t-il ajouté, les conseillers n'ont pas voulu se prononcer, préférant plutôt attendre d'avoir complété leur propre étude. Une réponse devrait être rendue dans une dizaine de jours.

## Expo-science régionale

SHERBROOKE — Acupuncture, astronomie, télégraphie, cadrons solaires, pluies acides, fibres optiques comptent parmi les nombreux sujets qui seront exposés lors de l'Expo-science régionale organisée par le Conseil du loisir scientifique de l'Estrie, les 6, 7 et 8 avril au collège du Sacré-Coeur.

Pour la huitième année consécutive, les élèves du primaire et du secondaire pourront en effet exposer le fruit de leurs recherches dans le cadre de cette Expo-science régionale, préparant à l'Expo-science provinciale tenue à Trois-Rivières où pourront se rendre sept gagnants de l'exposition régionale. Suivra ensuite l'exposition pan-canadienne à Halifax.

Cette année, l'expo-science régionale est aussi ouverte aux jeunes du collégial et de l'université, même âgés de plus de 21 ans. Cette nouvelle catégorie, à laquelle l'exposition d'Halifax ne sera toutefois pas accessible, permettra donc à des groupes jusqu'ici non représentés dans les expo-sciences de participer à l'événement, explique Mme Jeannine Provencher, coordonnatrice.

Mme Jeannine Provencher note que le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Claude Hamel, a fait connaître l'intention de l'Université d'accorder une bourse d'étude correspondant aux frais de scolarité d'une année universitaire à un gagnant de l'Expo-science et que la compagnie Bombardier honorera aussi l'un des gagnants par une bourse de 100 \$.

L'ouverture de l'exposition se fera à 10 heures, le vendredi 6 avril, et les écoles et le public pourront la visiter de 10h30 à 11h45. L'expo sera ensuite ouverte de 13 à 17 heures, puis de 19h15 à 21h30.

Le samedi 7 avril, l'exposition ouvrira de 13 à 17 heures pour le public, car l'avant-midi sera consacré à l'assemblée annuelle du Conseil du loisir scientifique. De 17 heures à 18h30 aura lieu un banquet pour les exposants, suivi d'activités pour eux, puis l'exposition accueillera de nouveau le public de 19h45 à 21h45.

Enfin, le dimanche 8 avril, de 10h30 à 11h30, aura lieu la remise des prix aux gagnants de l'Expo-science régionale, suivie de la fermeture de l'exposition.

*carnet*

Guy Crevier qui a travaillé à La Tribune avant d'occuper de nouvelles fonctions à La Voix de l'Est et à la radio granbyenne, CHEF, est l'heureux papa d'une fille depuis le jeudi 15 mars. Le bébé et la mère, Louise Ducharme, se portent à merveille...

— O —

Pendant que son époux Mario cherche toujours la solution qui lui permettra d'entrer sa table de billard au sous-sol de la maison, Lise Roy-Lavoie a décidé, faute d'espace à l'intérieur, d'installer la patère qui lui tient tant à coeur sur la pelouse. Elle songe même à y accrocher une chaudière pour faire croire aux passants qu'il s'agit d'un érable...

— O —

Claude Cayer, qui a accepté de prêter son nom à une vedette d'un populaire téléroman, est aussi banquier à ses heures durant le week-end...

**King wellington**

REDIGÉ EN COLLABORATION

Tous les moyens sont bons pour se faire comprendre. C'est ce que s'est dit Denise Rhéaume-Bureau en se présentant chez un discaire dans l'intention de se procurer le tout dernier hit du groupe "Culture Club". Ne connaissant pas le titre de la chanson, elle s'est mise à fredonner l'air tout en imitant le soliste du groupe, "Boy George". Le vendeur a compris, mais il en rit encore...

— O —

Pierre Gravel est très fier de sa fiston qui fait des progrès remarquables en patinage. On dit même qu'il est maintenant "plus vite sur ses patins" que papa...

— O —

Gérald Bouchard n'a pas manqué sa vocation: il est un vendeur-né. Il va même jusqu'à tenter de convaincre ses clients qu'il est un cuisinier hors de l'ordinaire depuis l'invention du four micro-ondes...

Du travail de cols bleus aux sans-emploi? Y a-t-il assez de pelles pour que tous s'accotent?

**Isolation**

Clément Fortier & Associés

Isolation  
Plâtre et stucco  
Système de plafonds acoustiques et de murs secs  
Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton  
Sherbrooke, Qué.  
J1K 2B2  
(819) 563-8333

**La Quotidienne**

569-7179

**la tribune**

Courrier de deuxième classe  
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.  
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ  
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT  
Redacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT  
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ  
Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf envois deservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

## Portes des Travaux publics ouvertes aux sans-emploi?: subventions nécessaires

— Roch Létourneau

SHERBROOKE (FG) — Il sera difficile, sans subvention gouvernementale, de mettre de l'avant la suggestion du Syndicat des cols bleus à la ville de Sherbrooke, à l'effet d'ouvrir



Roch Létourneau

les portes des Travaux publics aux sans-emploi. "Bien sûr que la suggestion est accueillie favorablement, a réagi hier le directeur général

de la ville, M. Roch Létourneau, en réponse au souhait émis par M. Guy Tossel, président du Syndicat des cols bleus. Mais de là à devancer notre programme d'investissement ou à en créer d'autres pour y arriver, il y a une nuance très importante à analyser."

Pour répondre favorablement au souhait émis par M. Tossel, et ainsi permettre à des bénéficiaires d'Aide sociale de se "gagner des timbres d'assurance-chômage", la ville doit absolument pouvoir compter sur les programmes de subventions gouvernementales. "Il y a déjà eu, dans le passé, le programme PRIME. Et on a entendu dire que de nouveaux programmes, un peu dans le même genre, sont envisagés. Dans ce contexte, avec des subventions, il serait possible pour la ville, une fois tous les employés temporaires (suivant une liste de rappel) au travail, de donner de l'emploi à d'autres personnes. Mais déjà, en période estivale, la ville emploie plusieurs étudiants", a notamment commenté M. Létourneau.

La question a été amenée à l'assemblée du conseil, hier soir, par le conseiller Gérard Déziel, qui s'est demandé "jusqu'où M. Tossel est prêt à s'impliquer avec cette suggestion... En tout cas, pour ma part, je trouve que c'est un dossier extrêmement intéressant à fouiller".

## Projet de maisons en rangée

# Les citoyens du secteur posent 3 conditions

par François Gougeon

SHERBROOKE — Les citoyens habitant les rues Des Chênes, Des Lilas, des Ormes et Des Erables, notamment, ne s'opposent plus au changement de zonage qui permettrait la réalisation d'un projet de maisons unifamiliales en rangée dans ce secteur; un investissement de quelque 5 millions \$.

Du moins, pétition en main et disant avoir l'appui de 90 pour cent des résidents de cette zone du quartier nord, un porte-parole, M. Jacques Dunnigan, a expliqué hier soir, lors de l'assemblée des édiles municipaux de Sherbrooke, qu'un consensus s'est dégagé parmi les citoyens de l'endroit. "Si les avis étaient partagés il y a deux semaines, il y a maintenant un consensus et le conseil n'aura pas l'odieuse d'arbitrer dans ce dossier", a déclaré M. Dunnigan.

La position des gens, à l'effet d'accepter l'amendement au zonage actuel, qui ne permet que la construction de maisons unifamiliales isolées, est conditionnelle à ce qu'on "garantie valable" soit donnée à trois niveaux: a) que la rue Des Chênes ne débouche pas sur le futur boulevard Lionel-Groulx ni la rue

Candiac; b) que le projet ne comporte pas l'ouverture de la rue Des Cèdres sur la rue Des Erables et c) que la densité de logements n'excède pas 8 unités à l'acre brut, pour un maximum de 76 unités et ce, de façon à préserver la qualité de vie actuelle. De plus, on demande que le plateau Des Chênes soit réalisé en premier lieu. "Evidemment, a poursuivi M. Jacques Dunnigan, nous ne sommes pas des spécialistes, mais la ville possède les services techniques et le contentieux de façon à rédiger un règlement qui soit conforme à l'esprit de notre requête."

En présence de l'un des promoteurs de cette future mise en chantier, M. Jacques Vallée, qui a soutenu que "nous saurons garantir la confiance qu'on nous apporte", les élus ont très bien accueilli la pro-

position des citoyens. Ainsi, on laissera courir les procédures pour le premier amendement au zonage adopté le 5 mars mais d'ici deux ou trois semaines, un nouveau projet rencontrant les conditions soumises par les citoyens et acceptées par toutes les parties sera présenté. De cette façon, la procédure ne sera pas interrompue et n'entraînera aucun délai indu. La construction pourra débuter comme prévu, au commencement de juin.

C'est le conseiller André Côté qui a proposé l'amendement au zonage, alors que sa collègue, Françoise Dunn, s'est abstenue de participer au débat en faisant remarquer qu'elle avait agi comme agent d'immeuble dans ce dossier.

À la fin de la séance, le conseiller Côté a reconnu qu'il avait voté contre le changement de zonage proposé il y a deux semaines. "Maintenant, c'est différent, a-t-il dit. Les gens se sont entendus et la ville est prête à faire son bout de chemin. J'espère que les promo-



Jacques Dunnigan

teurs vont respecter le contenu de la pétition qui leur a été présentée et que les conditions posées par les gens seront suivies."

## Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

## Politique d'information: nouvelle formule peu efficace

— André Côté

SHERBROOKE (FG) — "Je ne crois pas que l'application de cette nouvelle formule puisse apporter des améliorations importantes pour le droit du public à recevoir toute l'information car les modifications proposées portent sur la forme plutôt que sur le fond."

Le conseiller André Côté juge ainsi les mesures annoncées par le maire Jean Paul Pelletier relativement à la politique d'information et qualifiées d'assouplissement par ce dernier.

"Malgré que le conseil de ville, lors de la session de fin de semaine tenue à Lac-Mégantic, a reconnu que la politique d'information appliquée depuis février 1983 est déficiente et fait l'objet de nombreuses critiques provenant de tous les milieux, le conseil a jugé bon pour le moment de ne pas lever le huis clos de ses ateliers de travail. On a plutôt préféré appliquer plus rigoureusement la proposition Tanguay qui consiste à diminuer le nombre de sujets à être traités à huis clos. Également, le conseil a décidé que dorénavant, aucun vote ne serait pris lors des ateliers de travail", a-t-il dit, faisant toutefois remarquer qu'à la suite de la séance d'hier soir, il y a eu "peu de changements".

"Mais malgré toutes les apparences positives envisagées par l'application de la proposition Tanguay, il n'en demeure pas moins que depuis son adoption, le conseil municipal continue toujours d'étudier un grand nombre de dossiers à ses ateliers de travail à huis clos... On n'a qu'à se rappeler les dossiers por-

tant sur la localisation de l'usine d'épuration et de l'Institut de cartographie", a rajouté le représentant du district 12.

Le conseiller André Côté maintient qu'il aurait été "préférable de lever immédiatement le huis clos des ateliers de travail, sauf pour certains sujets (projets de dévelop-



André Côté

pement industriel et discussions portant sur les ressources humaines), et de faire en sorte de revenir à l'application de la formule qui avait cours sous l'administration O'Bready... Éliminer les journalistes des ateliers de travail de la ville, c'est comme si les gouvernements supérieurs excluaient les journalistes des commissions parlementaires".

## • L'affaire des détectives: 2e budget • Conversion électrique

SHERBROOKE — Un deuxième budget supplémentaire, cette fois de 50,000 \$, a été autorisé par le conseil afin de prévoir les honoraires de Me Michel Proulx, relativement aux événements de Rock-Forest de décembre et impliquant trois détectives de Sherbrooke. Une première fois, à la fin de février, un montant de 25,000 \$ en plus avait été voté; ce qui porte donc à 75,000 \$ le budget réclamé par le Service du contentieux pour assurer la défense des trois policiers. Normalement, ces crédits devraient être suffisants. Et une fois que la facture de Me Michel Proulx aura été complétée, la ville compte demander au ministère québécois de la Justice d'acquiescer ces frais d'honoraires.

## • Parcomètres déplacés?

Les 745 parcomètres de la ville ont rapporté en janvier dans les coffres de la ville la somme de 13,759 \$. Cependant, comme le conseiller Bernard Tanguay considère que certains de ces gobe-sous servent pratiquement à rien (59 \$ pour les 45 parcomètres de la Terrasse du CP, 37 \$ pour les 11 de la rue Minto, 15 \$ pour les 17 de la rue Richmond, notamment), il se demande s'il n'y aurait pas lieu, dans l'avenir, de prendre ces parcomètres pour les installer dans des zones plus achalandées, au lieu d'en acheter de nouveaux. On va toutefois attendre d'avoir les données pour 12 mois, au lieu d'un seul, avant de formuler des propositions en ce sens.

## • Femmes: comité formé

Le dernier né des comités du conseil, le Comité d'égalité des chances pour les femmes dans la fonction publique de Sherbrooke, sera composé des conseillers André Côté, instigateur du projet, et Françoise Dunn, du directeur général, Roch Létourneau, et de deux représentantes des employées de bureau et de soutien, Lise Fortier et Sylvie Paradis-Huot; toutes deux dûment mandatées par leur association syndicale.

## • Coûts de déneigement

Le rapport le plus récent au sujet des coûts de déneigement et présenté hier soir par le directeur général adjoint Richard Fabi indique que la ville a dépensé à ce chapitre, entre le 1er janvier et le 29 février, 724,395 \$, contre 601,945 \$ pour la même période en 1983 et 1,106,657 \$ en 1982. Le seul mois de février a représenté 297,913 \$ et pour l'année 1984, les prévisions pour les dépenses de déneigement ont été fixées à 1,744,000 \$, dont les deux tiers, soit 1,162,000 \$, entre le 1er janvier et le 31 mars.

Il en coûtera 543,900 \$ à la ville en 1984 pour lui permettre de convertir à l'électricité le système de chauffage actuel d'une douzaine d'édifices municipaux. Dépendant des endroits, la période de récupération des dépenses prévues pour se débarrasser des installations de chauffage au mazout au profit de l'énergie hydroélectrique varie de deux à huit ans. Les plus importantes transformations sont prévues pour les bâtiments du Domaine Howard et à la maison des Serres municipales, au montant de 328,000 \$. La période de récupération a été calculée sur 4,9 années. Par ordre d'importance du coût, les autres endroits visés par le programme sont notamment les travaux publics (magasin et garage, administration et ateliers et remise), les Ateliers d'animation culturelle, des édifices des Services techniques et ceux des parcs Marin, St-Alphonse, de la piscine Claire-Fontaine et du chalet 12-15.

## Le Concours "LES 75 NOMS" la tribune 7,575\$ A GAGNER

Mme Ghislaine Theault, 72, rue Guay, Victoriaville, Philippe Lafond, 1630, rue Joliet, Sherbrooke; Yvon Hamel, 3-37, rue Baldwin, Coaticook; Laurent Jacob, 4-1061, rue St-Joseph, Sherbrooke; C. Côté, 270, rue Croteau, Sherbrooke; Gilles Lépine, 785, rue Turcotte, Sherbrooke; Fernand Hombert, South Durham; Gerald Thibault, East Hereford; Stanley White, 1856 - R.R. #1, Inverness; Gaston Lamontagne, Rang 12, Kingsley Falls; S. Desjarlais, 11-324, rue Woodward, Sherbrooke; Mario Lefrançois, 201, rue Renaud, Victoriaville; J.F.L. Castonguay, 1391, rue Leonard, Sherbrooke; Jacques Beaulac, 6-995, rue Princesse, Sherbrooke; L. Noël, 875-A, rue Thérèse, Drummondville; Mme Pierrette Blanchette, Ch. 155-980 McGauran, Richmond; Emile Carrette, 469 - 2e avenue, Weedon; Patrice Lizotte, 308, rue Principale, Ham-Nord; Germaine Dagneau, 6-384 -14e avenue sud, Sherbrooke; Marcel Prince, 97 - 9e avenue, Drummondville; Yves Gauthier, 309-320, rue Des Jonquilles, Sherbrooke; J.P. Parenteau, 458, rue Principale, L. Avenue; R. Millette, R.R. #1, Bury; Alexandre Migneault, 1451, rue Gauvin, Sherbrooke; Roméo Dubé, R.R. 1, Wotton; Yvan Landry, R.R. #5, Cookshire; Dr R. Jean-Baptiste, R.R. #1, Birchton; Mme Auxilien Jacques, St-Romain; S. Forcier, 5-1035, rue Ste-Famille, Sherbrooke; J.-André Durocher, East Hereford, Qué.; Réjean Dion, 426, boul. Morin, Asbestos; Mme Alice Chartier, 205-830, boul. St-François nord, Sherbrooke; Réal Beauchesne, 4430, rue Laval, Lac-Mégantic; Robert Provençal, 409, rue Ste-Marie, Disraeli; E.R. Anderson, 2000, rue Grime, Sherbrooke; G.G. Plouffe, 1-964, rue Genest, Sherbrooke; Léonidas Lehoux, 859, boul. Alexandre, Sherbrooke; Dr A. Merminod, 192, rue Heneker, Sherbrooke; Lazzare Lacasse, Rang 5 est, Stoke; Mme Maria Gagné, 304-550, rue Murray, Sherbrooke; Lucien Verpillé, 14, rue Gendreau, Arthabaska; W. Dier, 727, rue Chalfoux, Sherbrooke; Francis Gélinas, 1081, rue Champlain, Sherbrooke; Joseph Beaumier, 600, rue Principale, Daveluyville; Benoit Martel, Katevale; Germain Lauzier, 1064, rue Sanborn; Ayer's Cliff; Luc Hincse, 975, rue Courtemanche, Magog; Luc Grenier, R.R. #2, Stanstead; Emile Garant, 420 nord, rue Principale, St-François Xavier de Brompton; Denise Houle, 760, rue Triest, Sherbrooke; André Fortin, 66-14e avenue sud, Sherbrooke; Alain Côté, 8-1005, rue Ste-Famille, Sherbrooke; Bertrand Quirion, Lambton; Jeannot Grenier, 267 est, rue Main, Magog; Roch Geoffroy, 207-1135, Jardins Fleuris, Sherbrooke; Gilles Laflamme, 923, rue Principale, Notre-Dame de Lourdes; Sarto Blanchette, 225, rue Gagnon, Princeville; Alcide Fortin, 6813, rue Wolfe, Lac-Mégantic; Philius Chaloux, 352-B, rue St-Paul, Coaticook; François Ferland, 7228, Chemin Roberge, Valcourt; Gilles Blodreau, 15, rue Lachapelle, Garthby; Dr Raymond Comeau, 2260 ouest, rue King, Sherbrooke; Gaston Gagné, 182 - 6e avenue, Sherbrooke; C. Laliberte, 31-730, rue Buck, Sherbrooke; L. Attirail Boutique, 1627 ouest, rue King, Sherbrooke; Mme Huguette Lizotte, 1735, rue Fontenac, Magog; Adalbert Luce, R.R. #3, Sawyerville; E. Reynaud, R.R. #1, Island Brook; Laurent Roy, 22, rue Junction, Beebe; Claude Nadeau, 32 nord, rue Wellington, Sherbrooke; Jean-Louis Patoine, R.R. 1, Bromptonville; Fernand Marcotte, 353, rue Codère, Sherbrooke; Pierre Grenier, 104, St-Lambert, Bromptonville; Réal Lévasseur, 424, rue St-Joachim, Coaticook; Gérard Pruneau, St-Adrien-de-Ham.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans La Tribune de samedi dernier.

GAGNANT  
de  
7500\$

Pour les noms publiés du 5 au 9 mars 1984  
"LES 75 NOMS" (2)  
Mme Hélène Boivin,  
418, rue Cesna,  
Fleurimont

# Transport en commun à l'essai pendant 3 mois

par Jean-Pascal Beaupré  
ROCK-Forest — Un service de transport en commun sera mis à l'essai sur le territoire de la municipalité de Rock Forest pour une période de trois mois à compter du début du mois d'avril.

C'est ce qu'ont déclaré à La Tribune, hier, le maire Gaétan Lavallée et le conseiller Claude Vermette.

Après quatre mois de négociations, la Ville de Rock Forest a conclu une entente, verbale pour le moment, avec un transporteur privé qui assurera le service dans l'ensemble du secteur urbain à l'aide de deux minibus. Quant au secteur rural, il sera desservi les jeudis et vendredis par un troisième véhicule pour la durée du projet-pilote.

Selon MM. Lavallée et Vermette, les adultes devront déboursier 1 \$ par passage, alors que le tarif sera de 0.50 \$ pour les enfants. Les personnes âgées bénéficieront également d'un tarif réduit.

"La qualité du service qui sera offert sera identique, sinon meilleure, que celle des grosses commissions de transport comme la CMTS", a promis M. Lavallée. Sans pouvoir en déterminer le coût exact, le maire de Rock Fo-

rest a donné l'assurance que le projet-pilote ne coûterait pas un sou de plus aux contribuables. "Nous n'imposons aucune surtaxe. Si l'achalandage n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses, la Ville absorbera le déficit à même son budget en allant chercher l'argent nécessaire dans d'autres postes budgétaires".

Le conseil a marqué sa préférence pour un projet-pilote afin de juger de la rentabilité d'un tel service sur son territoire avant d'y investir des sommes importantes pour le rendre permanent.

Deux transporteurs privés se sont montrés intéressés à assurer le service de transport en commun à Rock-Forest, mais le conseil a finalement porté son choix sur l'une d'elle il y a quelques jours. Quelques points mineurs restent à régler avant la signature du contrat de service; c'est pourquoi, d'ici là, les deux élus préfèrent ne pas révéler le nom du transporteur choisi.

### Sondage

Vers la mi-mai, la municipalité effectuera un sondage d'opinion auprès des Forestois dans le but de savoir s'ils voudraient que le service de transport en commun soit établi en permanence. "On saura alors mieux où on s'en va", a indiqué M. Lavallée.

La consultation publique durera un mois et demi, après quoi le conseil se penchera sur l'opportunité d'implanter définitivement un service de transport en commun, à la lumière de l'expérience des trois premiers mois.

Le maire Lavallée a indiqué que si l'achalandage le justifiait, des véhicules supplémentaires ou plus

gros pourraient plus tard s'ajouter aux trois minibus.

La Ville de Rock-Forest a déjà entrepris des contacts avec le gouvernement provincial pour décrocher une subvention qui viserait à financer en partie les opérations du service de transport en commun, au terme du projet-pilote, si le conseil accepte de poursuivre l'expérience.

## Aide à la construction domiciliaire à Rock Forest

ROCK FOREST (jpb) — Le conseil municipal de Rock Forest a adopté deux règlements, hier soir, visant à subventionner la construction domiciliaire sur son territoire.

Les propriétaires de maisons unifamiliales pourront recevoir une aide financière de 500 \$ de la municipalité qui a voté, à cette fin, un fonds de 100,000 \$.

D'autre part, une enveloppe budgétaire de 50,000 \$ a été réservée pour subventionner les propriétaires d'immeubles multifamiliaux ou de condominiums qui pourront également décrocher un montant de 500 \$ pour chacune des propriétés.

Pour être éligible à la subvention, le propriétaire doit avoir procédé à l'installation du solage avant

le 31 juillet 1984 et la construction de l'immeuble doit être complétée avant le 31 décembre prochain, date à laquelle la maison devra aussi être habitée par ses occupants.

La subvention de 500 \$ sera remise en deux tranches de 250 \$, l'une après la construction du solage, et l'autre lorsque l'immeuble sera complété.

Le règlement visant les maisons unifamiliales prévoit que son application sera rétroactive au 1er janvier 1984.

Avant d'entrer en vigueur, les deux règlements devront au préalable être approuvés par la Commission municipale du Québec et le ministère des Affaires municipales.

## Faits divers

### • Malgré le verglas

Malgré le verglas qui a recouvert d'une épaisse pellicule la région estrienne au cours de la nuit de dimanche à lundi, les corps policiers de Sherbrooke et de la région immédiate ne déplorèrent aucun accident tragique, peu d'accrochages et quelques pertes de contrôle.

Plus lourd que tous les autres, le bilan de la Police municipale de Sherbrooke, en fin d'après-midi, révélait une quinzaine de collisions dont cinq en peu de temps au début de l'avant-midi.

Les autres accidents se sont produits tout au long de la journée.

Tous n'ont eu que des conséquences matérielles.

A la Sûreté du Québec de Sherbrooke, on ne mentionnait qu'un seul accident et quelques pertes de contrôle. A Rock-Forest, Lennoxville et Ascot (ct), c'était également d'une situation relativement calme du côté des accidents dont on a fait part à La Tribune.

Même si la situation s'est améliorée grandement au tout début de l'avant-midi, le mal fait par la pluie verglaçante au cours de la nuit a forcé les commissions scolaires à fermer leurs portes pour la deuxième fois en moins d'une semaine.



(Photo La Tribune par Denis Breton)

A cause de l'état glissant de la chaussée à la suite du verglas, un automobiliste n'a pu immobiliser son véhicule et a frappé une pompe à essence dans la cour d'une station, angle Belvédère et Dunant. L'incident n'a fait aucun blessé.

### • Plusieurs casiers forcés

SHERBROOKE — Des voleurs ont forcé une douzaine de casiers au Complexe Universtie au cours de la nuit de dimanche à lundi.

On a constaté de tôt matin, hier, que des cadenas manquaient et que

des portes de casier étaient ouvertes.

Hier, la Police ne comptait toutefois qu'un plaignant qui déplorait le vol d'équipement de sport pour une valeur de 300 \$. On s'attend à ce que d'autres plaintes parviennent au quartier général.

### • Une balade qui finit mal

SHERBROOKE — Un adolescent d'une quinzaine d'années a été appréhendé par les policiers à la suite d'un accident de la circulation survenu sur la rue Gall est, hier.

Dans cet accident, la voiture conduite par l'adolescent a embouti

deux véhicules en stationnement... et la voiture, le jeune l'avait empruntée sans permission à Magog.

Il a été coté à un représentant du directeur de la protection de la Jeunesse.

### • Dans une cour de garage

SHERBROOKE — Dans la cour Auto Amerault, au 2222 ouest de la rue King, hier, on a constaté que des enjoliveurs de roue avaient été volés et qu'une voiture avait été passablement endommagée par des coups de pied.

Le montant du vol et des dom-

mages pourrait se chiffrer à plus de 1 500 \$.

Par ailleurs, sur la rue London, un individu a percé trois pneus d'une voiture et deux d'une autre. On sait que le même phénomène a été signalé dans le secteur de l'école Beaujeu, à Rock-Forest, ces derniers temps.

## Des négociations difficiles dans la construction: la CSN veut inviter ses membres à "s'organiser"

SHERBROOKE (GF) — Parce que les négociations s'annoncent difficiles dans l'industrie de la construction, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) invitera ses membres "à s'organiser".

Tel est du moins le but de la réunion de ce soir qui se déroulera à 19h30, rue Acadie. Cette réunion, explique M. Janvier Cliche, président du conseil central, a en effet pour but de permettre aux travailleurs de la construction "d'appuyer leurs revendications concrètement" et de bien se préparer aux négociations déjà entamées.

Selon M. Cliche, les travailleurs de la CSN-Construction de la région n'entendent pas laisser l'Association des entrepreneurs en construction du Québec "leur passer sur le corps avec ses demandes de réduction de salaires de 20 pour cent et

l'instauration d'un double taux."

En fait, les demandes des salariés sont situées à l'opposé. Ces derniers — ils sont 17.500 à l'intérieur de la CSN-Construction — exigent notamment une réduction des temps de travail (une demie heure de moins par jour), une protection des emplois en cas de mises à pied et lors de rappels au travail, une amélioration des avantages sociaux, l'indexation des salaires et des primes ainsi qu'un taux d'enrichissement de 2,5 pour cent par année.

Ces demandes, de dire M. Cliche, devraient permettre aux travailleurs de la construction une meilleure protection de leur emploi et de leur revenu tout en favorisant la création d'emplois dans ce secteur durement touché par la conjoncture économique.

# Chômage des jeunes: la meilleure solution reste à venir

— Raynald Fréchette

SHERBROOKE (GF) — La meilleure solution en vue de régler le chômage des jeunes, reste à venir. Et elle ne sera sans doute pas étrangère au sommet socio-économique qui se tiendra, à Sherbrooke, à la fin de 1984.

Tel est le message qu'est venu livrer, hier midi, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, à la soixantaine d'étudiants de la faculté d'administration réunis lors d'un dîner-causerie organisé par trois étudiants dans le cadre du cours "Contextes socio-économiques".



Raynald Fréchette

Selon le ministre dont les propos n'ont pas soulevé de réaction et peu de questions (juste une) parmi son auditoire, le gouvernement québécois est "conscient des situations problématiques que rencontre spécifiquement la jeunesse québécoise. Il nous faut donc encore plus intensifier notre dialogue, nos échanges de vue afin de déboucher sur des solutions nouvelles ou différentes de celles que nous avons déjà développées."

Il poursuit en affirmant que le gouvernement se doit de réussir dans ce domaine sinon il risque de voir s'accroître les phénomènes de "décrochage" ou d'assister à l'intensification du "sentiment de désabusement".

"Si ce scénario pessimiste se réalisait, il deviendrait alors impossible de progresser collectivement", de dire M. Fréchette.

Après avoir donné trois exemples d'interventions capables d'influer sur la santé économique, le Plan Biron, le programme Corvée-Habitation et la réorientation des programmes d'emploi, le ministre a expliqué que le gouvernement se doit de dépasser ces actions ponctuelles et sectorielles.

"Il faut déboucher sur des actions qui vont nous donner, comme peuple, un changement de mentalité et d'attitudes sans lesquelles il sera impossible de contrer les contraintes actuelles."

C'est en ce sens, explique M. Fréchette, que le sommet socio-économique prend beaucoup d'importance. Ce sommet, rajoute-t-il, a trois objectifs. Le premier: permettre aux intervenants de la région de se connaître. Il est déjà partiellement réalisé dans le sens que les rencontres du comité d'orientation regroupent une vingtaine de personnalités représentant divers secteurs d'activités ont permis d'établir que ces gens ne se connaissent même pas auparavant.

Le deuxième objectif est d'identifier le potentiel de la région à partir du bilan que dresseront plus de 2.500 personnes au cours de col-

loques et de tables sectorielles tenues avant le sommet.

Enfin, le sommet a pour objectif de déboucher sur des actions concrètes. "Le sommet va déboucher

si ces objectifs sont atteints, sur de nouveaux emplois, un nouvel esprit de concertation et une meilleure coordination des intervenants", conclut M. Fréchette.

## Au palais de justice

### • Elle plaide non coupable

SHERBROOKE — Sylvie Boisvert, âgée de 21 ans, de Magog a plaidé non coupable hier à des accusations de vol qualifié et de complot portées contre elle au sujet d'un incident remontant au 16 février, à Rock-Forest.

Assistée de Me Michel Beauchemin, la jeune femme a opté pour un procès devant juge et jury.

Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a fixé la date de l'enquête préliminaire au 27 courant. Me Paul Crépeau a agi pour la poursuite lors de la comparution.

On rappelle qu'un couple s'était présenté au Marché Rock-Forest de la rue Fontaine dans la soirée du 16 février. Il s'était fait remettre une somme de 868 \$, soit le contenu du tiroir-caisse.

Après une tentative de vol à main armée dans un dépanneur de Ste-Catherine-de-Hatley, les patrouilleurs de la Sûreté municipale de Magog avaient intercepté le véhicule des suspects après avoir érigé un barrage routier.

On connaît la suite.

### • Pas une amende... de la prison!

SHERBROOKE — Les juges reçoivent toutes sortes de prières de la part des accusés qui sont sur le point de recevoir une sentence.

Habituellement, on demande à peu près tout... sauf la prison.

Hier, un jeune homme dans la vingtaine a carrément demandé au juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix une sentence d'emprisonnement plutôt qu'une amende.

Il avait plaidé coupable à une accusation de facultés affaiblies. Cependant il avait expliqué qu'il ne recevait aucun salaire mais travaillait bénévolement pour le compte d'un organisme social, notamment l'effectuaat du transport et en retour, on le nourrissait et le logeait.

"Aussi je vous demanderais pour cette raison-là de ne pas me condamner à une amende mais à la prison. De plus, monsieur le juge, je dois dire que l'expérience m'intéresse. J'aimerais vivre une ex-

perience d'incarcération. Il me semble que je comprendrais plus de choses par la suite."

S'agissait-il là d'une des nombreuses retombées positives de la Semaine régionale du détenu? On l'ignore.

Le procureur Paul Crépeau n'a suggéré aucune mesure spéciale au tribunal qui a tranché le problème de la façon suivante: on a condamné l'accusé à la sentence minimale de 50 \$. On lui a donné deux mois de délai pour acquitter la note de frais, on lui a également permis de bénéficier d'un permis restreint pour qu'il puisse poursuivre son travail de bénévoles et de transport... à défaut de quoi il devra passer huit jours en prison.

Comme le jeune homme n'était pas représenté par un avocat, on ne saura sans doute jamais s'il a décidé d'acquiescer son amende ou si, après le délai de deux mois, il ira vivre sa petite expérience d'incarcération.

### • Une affaire de prostitution

SHERBROOKE — Un jeune de 19 ans "descendait" de Richmond à Sherbrooke une fois par semaine pour venir offrir ses services à d'éventuels clients.

Le plus étonnant de cette comparaison, hier matin, devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix n'est pas le sursis de sentence et la probation de deux ans ordonnée par le juge après le plaidoyer de culpabilité... mais plutôt, et de loin, le tableau qu'a brossé le procureur Paul Crépeau de toute cette affaire qui jette la lumière sur un phénomène social que l'on ne voit pas... peut-être parce qu'on préfère ignorer qu'il existe: la prostitution mâle.

L'individu avait été arrêté par les policiers dans le parc de stationnement de Grandes-Fourches sud, dans le centre-ville, après qu'il eut sollicité un client pour fins de prostitution.

Le procureur Crépeau, dans le but d'éclairer le tribunal, a expliqué que l'accusé, alors âgé de 16 ans, avait été initié à ce métier spécial par un adulte qui le payait environ 75 \$ en retour de services sexuels. Durant deux ans, le couple a filé le parfait bonheur, l'entente parfaite puis, une fois rendu à 18 ans, le jeune homme a été remer-

cié de ses services avant reçu comme raison de l'adulte qu'il aimait les plus jeunes.

C'est alors que le jeune a dû se débrouiller. Il a expliqué, dans une déclaration faite aux policiers, qu'une fois par semaine, il se rendait à Sherbrooke et sollicitait environ de quatre à cinq clients par soir pour des montants variant de 20 à 50 \$.

Qui plus est, lorsqu'il a été intercepté par les policiers, le 19 septembre 1983, dans le secteur Grandes-Fourches, il avait entraîné avec lui un adolescent de 16 ans pour l'initier au métier et assurer en quelque sorte la relève.

Si le procureur Crépeau n'avait pas expliqué toute cette affaire au tribunal, il aurait été difficile d'évaluer un tel roman. Pourtant, c'est tout ce qu'il y a de plus vrai.

La sentence du juge Côté pourrait, pour certains, apparaître clémente mais lorsque l'on voit tous les aspects du dossier c'était à peu près la seule chose à faire que le soumettre à une longue période de probation et ainsi mettre un terme à la sollicitation... seul délit en semblable matière reconnu par le code criminel du Canada: ce qui n'arrange rien.

### • Subvention pour sa réhabilitation

SHERBROOKE — Un homme de 36 ans a bénéficié de la clémence de la cour hier en bénéficiant d'un sursis de sentence pour une fraude de 1712 \$ à l'endroit du ministère des Affaires sociales.

L'accusé avait expliqué qu'il s'était pris en main, qu'il avait multiplié les efforts pour mener une vie d'honnête homme aussi en soustrayant un léger surplus du gouvernement que ce à quoi il avait droit, il considérait ce geste et l'argent surtout comme une subvention pour sa réhabilitation.

### • Ni auto ni permis

SHERBROOKE — Plus d'emploi, plus d'auto, plus de permis...

C'est un peu l'histoire misérable d'un individu aux prises avec de sérieux problèmes de boisson qui devait répondre hier à une accusation d'avoir conduit son automobile avec plus de 320 milligrammes d'alcool dans le sang.

Le taux à lui seul démontre la gravité du problème de l'accusé comme l'a mentionné le défendeur Conrad Chapdelaine. Il a dit que son client n'avait plus de voiture ni de permis et qu'il avait, depuis ce dernier incident, décidé de ne plus reprendre le volant.

Le procureur Paul Crépeau a souligné à la cour que l'accusé avait déjà reçu une sentence de deux jours de prison discontinus en 1981 pour semblable matière.

Tenant compte de la capacité de payer de l'individu qui gagne 50 \$ par semaine et du fait qu'il a renoncé à la conduite automobile, le juge Michel Côté l'a condamné à une amende de 150 \$.

Chapdelaine a insisté sur le fait que son client avait un emploi et désirait rembourser le gouvernement. Le procureur Paul Crépeau n'a pas voulu arrêter la course de l'accusé sur ce qui semble être l'autoroute de la bonne conduite aussi, tout en accueillant favorablement le désir de rembourser de l'accusé, a laissé la balance de la décision au tribunal.

Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a précisé qu'il ne suivait pas la jurisprudence dans cette affaire à cause des particularités du dossier.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

#### avis de décision

Décision CRTC 84-246: **Débil Inc.**, Saint-Léonard d'Aston, Daveluyville, Maddington Falls et les environs (Qué.). Suite à l'avis public CRTC 1984-16 du 19 janvier 1984, le CRTC annonce qu'il approuve les demandes de modification des licences des entreprises de radiodiffusion qui desservent les collectivités susmentionnées, visant à remplacer les conditions de licence régissant les aires de desserte autorisées et la distribution des services et signaux facultatifs par la condition de licence suivante: "L'approbation du Conseil est requise avant d'apporter tout changement à l'aire de desserte autorisée ou à la distribution des signaux ou services".

Canadā  
45949-20 mars

## Gestion Orford: Fernand Magnan nie les problèmes de financement



Fernand Magnan

SHERBROOKE (jpb) — La compagnie Gestion Orford n'éprouve aucune difficulté à recruter les fonds nécessaires pour réaliser son projet de construction d'une cinquantaine d'unités d'habitation à la base du mont Orford.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Fernand Magnan, principal actionnaire de Gestion Orford, dont les propos viennent contredire les affirmations du ministre du Loisir, de la chasse et de la pêche, M. Guy Chevrette, la semaine dernière à Sherbrooke.

"Nous n'avons aucun problème. Je ne sais pas d'où le ministre Chevrette peut tenir cette information. Il n'a sûrement pas parlé avec ses fonctionnaires après notre rencontre avec eux, car ils semblaient assez satisfaits de nos garanties", a indiqué M. Magnan, qui croit que le

ministre du Loisir et de la chasse et de la pêche n'a pas été mis au courant des derniers développements dans le dossier.

Gestion Orford pourra compter, a assuré M. Magnan, sur le support financier de trois groupes d'investisseurs de Montréal et Sherbrooke pour la réalisation du projet de 2,8 millions \$ qui est conditionnelle à l'obtention de la subvention gouvernementale de 3,5 millions \$ pour l'expansion de la station de ski du mont Orford. "Le terrain sur lequel nous voulons bâtir les unités d'hébergement appartient déjà à Gestion Orford. En tant qu'architecte, je m'occupe moi-même de bâtir les plans", d'ajouter M. Magnan.

Si Québec accorde la subvention, la construction des unités d'habitation commencerait à l'été pour être terminée à l'automne prochain.

M. Magnan s'attend à ce que le gouvernement accède à sa demande de subvention à la fin du mois. D'ailleurs, les plans d'exécution relatifs à l'aménagement des nouvelles infrastructures à la station de ski sont déjà en marche et devraient être complétés à la fin d'avril, de sorte que les travaux d'expansion pourraient être entrepris au début du mois de mai.

Les 3,5 millions \$, ajoutés à une contribution de Gestion Orford (qui reste à déterminer, indique M. Magnan) permettraient à la station de ski de se donner un nouveau visage: aménagement de nouvelles pistes et amélioration des pistes existantes, installation d'un système de production de neige artificielle et de deux nouvelles remontées mécaniques, et agrandissement du chalet.

## De la simple vérification au coup de filet

**BURY (jpb) — Une chasse à l'homme d'une vingtaine de minutes sur la route 108 s'est soldée, vers 20 heures hier soir, près de Bury, par l'arrestation de deux hommes qui étaient recherchés pour avoir commis un vol d'auto à la pointe du revolver et dépouillé son propriétaire de 200 \$, vendredi dernier à Québec.**

Les deux individus, deux jeunes chômeurs de 20 et 23 ans résidant à St-Georges de Beauce, avaient cherché à fuir une auto-patrouille de la Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, qui désirait procéder à une vérification de routine parce qu'un des feux arrière du véhicule volé était brûlé.

Durant la folle poursuite, qui s'est engagée près de St-Romain, l'agent Gabriel Dugré, accompagné de l'agent André Roy, a été forcé de "peser sur le champignon" jusqu'à 180 km/h pour ne pas perdre de vue l'auto prise en chasse.

Un barrage dressé à quelques kilomètres des limites de Bury

par les agents Serge Tremblay et Eugène Belleau, de la SQ de Cookshire, et de leurs confrères Alain Leclerc et Laurent Blais, de la SQ de Weedon, s'est avéré nécessaire pour stopper les fuyards dont le véhicule, une Mazda GLC, a terminé sa course dans le champ.

Les deux individus, dont l'un portait un revolver lors de l'arrestation, ont été incarcérés pour la nuit aux quartiers de la SQ à Lac-Mégantic.

Ils seront transférés demain à Québec, où ils devront comparaître pour répondre à des accusations de vol qualifié, port d'arme prohibé... et conduite dangereuse.

# Salaire des élus: hausse acceptée



Antonio Lacasse

**MAGOG (GP) — Le règlement 797 fixant la nouvelle rémunération du conseil municipal a été finalement adopté sans un murmure de quelques quarante personnes présentes dans la salle, après les violentes discussions que le sujet avait soulevé au mois de janvier dernier.**

C'est ainsi que le nouveau salaire du maire Antonio Lacasse est établi à 20.073\$ par année, et celui des conseillers à 6.000\$.

Si les modalités de paiement restent à déterminer, le règlement prévoit dès maintenant que les rémunérations des élus seront indexées chaque année selon l'indice des prix établi par Statistiques Canada.

Les "attendus" du règlement rappellent les circonstances qui incitent les élus à hausser leur salaire, soit le fait que la résolution adoptée en 1979 n'était pas légale, puisque le salaire du maire était inférieur au 13 de celui des conseillers d'une part, et que la situation financière et économique de la Ville rend la présence d'un maire à temps plein indispensable, d'autre part.

La rémunération minimum d'un

maire pour une ville de l'importance de Magog est de 11.323\$ et que le maximum se situe aux alentours de 50.000\$.

Enfin, c'est le conseiller Keith Kerr qui a proposé l'adoption du ré-

glement, appuyé par le conseiller Denis Lacasse, alors que le conseiller Fernand Roy, qui avait un temps animé l'opposition à la hausse du salaire des élus, était absent de la réunion de ce soir.

## En bref... Magog

**MAGOG (GP) — Une entente intermunicipale est intervenue entre la ville de Magog et le canton d'Orford déterminant que la participation du Canton aux coûts des loisirs de ses contribuables qui fréquentent les stades de la Ville s'éleverait à 517\$.**

Le conseil a procédé à quelques changements, concernant le stationnement des véhicules des personnes handicapées. Des emplacements clairement identifiés seront aménagés en divers points de la Ville, et des permis seront émis aux personnes handicapées se déplaçant en auto pour qu'elles puissent se prévaloir de espaces réservés. Les contraventions à ce règlement seront sanctionnées par des amendes allant de 20 à 100\$.

Un avis de motion a été déposé visant à augmenter la licence des chiens pour la faire passer de 5\$ à 10\$ par année.

La ville procédera à l'achat des terrains nécessaires pour construire l'usine d'épuration municipale. L'achat se fera de la compagnie Dominion Textile, et sera subventionné à 95% par le gouvernement du Québec.

Les soumissions concernant la lo-

cation du restaurant de la Pointe Merry durant la période estivale ont été ouvertes et mises à l'étude. L'avis public précisait aussi que l'adjudicataire devra opérer une cantine mobile à la plage municipale.

C'est M. André Gilbert, propriétaire du restaurant La Hutte, qui a fait la proposition la plus intéressante pour la Ville.

Le conseil a mis à l'étude une demande des résidents de la rue Beauvoisin qui souhaitent que leur chaussée soit asphaltée puisque la rue est maintenant construite sur toute sa longueur.

La demande devrait toutefois être satisfaite très bientôt, car la dépense est prévue au budget.

Le conseil a reçu l'appui de la Commission scolaire de Magog et de divers comités d'école dans son projet de limiter l'accès aux "arcades" de jeux aux mineurs; certaines lettres qualifiaient les salles de jeu d'"établissements propices à la délinquance".

La prochaine assemblée régulière du conseil municipal qui devait avoir lieu le lundi 2 avril a été reportée au lundi 9 avril à la demande du maire.

## Rock-Forest

### • 164 terrains... mis en vente

**ROCK FOREST (jpb) — La Ville de Rock Forest compte se départir des prochaines semaines de 164 terrains qui seront vendus par voie de soumissions publiques.**

Situés dans des zones résidentielles, les terrains, qui ont une superficie variant entre 5.000 et 7.500 pieds carrés, seront accessibles à un prix inférieur à 1.000 \$, a indiqué le conseiller Claude Vermette, en charge du comité de développement

économique de la municipalité. Les propriétés en vente, disséminées dans tous les secteurs de la ville, sont déjà dotées de tous les services municipaux et ne sont pas affectées par aucun arrérage de taxes.

La municipalité procédera dans les prochains jours à l'ouverture des soumissions publiques. Les premiers terrains pourront ainsi être adjugés au début du mois d'avril.

## Asbestos

### • Améliorer les sentiers de ski

**ASBESTOS (JPL) — Un projet qui se veut particulièrement bienvenu à Asbestos consiste en celui d'"environnement 2000", qui consistera à améliorer les sentiers de ski de fond et de randonnées pédestres de même que le nettoyage aux abords des sentiers.**

C'est ainsi que MM. Yvan Pro-

vencher et Serge Charland, respectivement directeur des loisirs et greffier de la municipalité, ont été autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de la réalisation de cet engagement intitulé "Amélioration au Centre Plein-Air Asbestos" qui permettra la création de sept emplois pour un investissement de 43.240\$.

## Windsor

### • Aides familiales recherchées

**WINDSOR (CC) — Le CLSC Windsor-Richmond est à la recherche de personnes de Windsor, ou de la région immédiate, intéressées à travailler comme "aide familiale" auprès de mères venant d'accoucher.**

Le retour à la maison avec un nouveau-né s'avère une période souvent difficile sur les plans physique et psychologique. Les nouvelles mères nous ont maintes fois exprimé le besoin d'avoir de l'aide à la maison pendant cette période, soit

pour faire de l'entretien ménager, pour les soins du bébé ou pour le gardiennage", précise la coordonnatrice du projet Mme Nina Pelletier.

Le CLSC cherche donc à constituer une petite banque de personnes intéressées par ce genre de travail et capables de comprendre et de s'adapter au vécu d'une nouvelle mère.

Les personnes embauchées seraient rémunérées directement par les familles qui les emploient. "Le rôle du

### • Départ au CLSC

Un médecin de sa clinique de santé, M. Jean-Luc Bourbeau, quitte le CLSC Windsor-Richmond pour retourner dans la région de Montréal où il y avait déjà exercé sa profession.

M. Bourbeau travaillera dorénavant dans le domaine de la santé au travail dans un CLSC de la région métropolitaine. Ceci marque le départ du pionnier des médecins en service à la clinique de santé du CLSC local. En effet, M. Bourbeau avait été, en septembre 1978, le premier médecin en service à l'ouverture de la clinique. Il avait été longtemps le seul médecin en poste au CLSC.

819/563-1277

Restaurant  
**DA LEONARDO**

PÂTES MAISON  
CUISINE ITALIENNE

332, rue Marquette Sherbrooke, QC J1H 1M3

## Faits divers

### • 250 \$ volatilisés dans un garage

**ST-GEDEON — Un cambrioleur s'est glissé, à la faveur de la nuit, dans un débit d'essence de St-Gédéon et y a fait main basse sur une somme évaluée à 250 \$.**

Le malfaiteur qui est entré

dans l'établissement en fracassant un carreau n'a pas encore été capturé par les policiers du détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec qui tentent de lui mettre la main au collet.

### • Voleurs toujours au large

**RICHMOND — Le cambrioleur qui, aux petites heures, vendredi, a fait main basse sur des antibiotiques évalués à 380 \$ dans une pharmacie de Richmond après avoir fracassé la vitrine de l'établissement est encore au large.**

Le malfaiteur qui semblait pressé de détalier a laissé derrière

re lui des indices très compromettants qui pourraient conduire les policiers jusqu'à son repaire.

Les antibiotiques volés, des sirops, contiennent une substance qui provoque la somnolence et une consommation excessive pourrait s'avérer dangereuse.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Plusieurs automobilistes ont fait connaissance avec l'accident.

### • Dérapages... mais peu de dégâts

**SHERBROOKE — Les automobilistes qui, hier matin, ont couragement pris le chemin du bureau ou de l'usine malgré l'épaisse couche de glace qui tapisait les routes sont, pour la plupart, arrivés à bon port sans trop de dommages.**

Des accrochages et des dérapages ont été signalés ici et là dans la région mais, si quelques automobiles arboraient des pare-chocs cabossés ou des portières enfoncées, aucun des accidents portés à l'attention des policiers municipaux et des patrouilleurs de la Sûreté du Québec n'a entraîné de conséquences fâcheuses en

dehors des retards et des blessures d'amour-propre inévitables par une température pareille.

L'unique victime du verglas semble avoir été un piéton, M. Camille Lambert, qui, aux petites heures, hier, a subi une fracture à une jambe quand il fait une chute dans la cour de sa résidence, à Coaticook.

Les routes qui, en matinée, étaient extrêmement glissantes ont pu être empruntées sans danger à la fin de l'avant-midi, les employés du ministère des Transports et des services municipaux de voirie n'ayant pas lésiné sur les abrasifs.

## Centre d'hébergement de la maison Wadleigh

### Projet controversé à Ulverton

**ULVERTON — La construction possible d'un centre d'hébergement qui accueillerait les clients de la maison Wadleigh désireux de prolonger leur séjour dans cette maison victorienne qui, depuis quelques années, abrite un restaurant de prestige, soulève une controverse très vive à Ulverton.**

Deux pétitions dont l'une réclame le respect du caractère champêtre de ce hameau où la plupart des immeubles sont centenaires et l'autre, la construction du centre d'hébergement dont rêvent les propriétaires de la maison Wadleigh, ont été présentées aux résidents de l'endroit dont quelques-uns auraient, affirme-t-on, paraphé les deux documents.

La vocation de l'immeuble, le seul de toute l'agglomération qui soit de style victorien, construit en 1885 est au centre des discussions qui ont pris récemment un ton assez acerbe.

Pendant que les propriétaires de l'édifice soutiennent que la construction d'un centre d'hébergement comptant une vingtaine de chambres ne défigurera pas l'immeuble, le style architectural du centre d'hébergement étant copié sur celui de la maison Wadleigh, les adversaires du projet prétendent le contraire, affirmant que le hameau perdrait son allure vieillotte si le centre d'hébergement qui, selon eux, débordera largement de la maison est construit.

Les propriétaires de la maison Wadleigh affirment qu'ils désirent construire, non pas un motel ouvert à tout venant, comme le prétendent les adversaires de leur projet, mais un immeuble qui abriterait, durant une période plus ou moins longue, les clients attirés à Ulverton par la réputation de la table de la maison.

Sans prêter d'intentions peu avouables aux propriétaires de la

maison, les adversaires du projet dont la réalisation entraînera, selon ses promoteurs, des déboursés évalués à 800.000 \$, redoutent qu'une concession, si insignifiante qu'elle puisse paraître, ne pave la voie à des abus et que le hameau ne soit plus jamais lui-même si la construction du centre d'hébergement qui, prétendent-ils, ne sera pas autre chose qu'un motel est autorisée.

Partisans et adversaires du projet s'accusent de colporter des demi-vérités afin de gagner le plus grand nombre possible de leurs concitoyens à leur cause.

Hier soir, au conseil municipal d'Ulverton, le maire Danielle Pigeon a tenu à rectifier certains propos concernant ce projet.

La séance d'hier soir n'avait aucun but de statuer sur le sort de ce projet, piquée, a soutenu Mme Pigeon, aucun permis de construction n'a encore été demandé.

Il s'agit tout au plus d'un avant-projet qui a été présenté au conseil dans le but de le sensibiliser. De plus, Mme Pigeon a voulu corriger ce qu'elle a appelé "des informations fausses" parues dans la Tribune de mercredi dernier.

Elle soutient que dans l'article en question, l'étude PLURAM, le projet de règlement d'urbanisme de la municipalité et le projet de la maison Wadleigh ont été confondus.

L'étude PLURAM est gouvernementale et a été faite à compter de 1980 sur tous les aspects d'Ulverton. Hier soir, le projet de règlement d'urbanisme a été déposé et étudié. Plus tard, le projet Wadleigh sera à son tour étudié par le comité d'urbanisme en regard des lois municipales et des recommandations seront faites au conseil municipal.

"On m'a mal interprétée", a dit Mme Pigeon à propos de l'article de La Tribune.

## Laurin à Valcourt: un projet à annoncer?

**VALCOURT — Est-ce pour annoncer l'implantation prochaine d'un point de service du centre local de services communautaires Windsor-Richmond à Valcourt que le ministre des Affaires sociales, le docteur Camille Laurin, fera halte dans cette petite ville lors de la tournée qui, le 30 mars, le conduira dans le comté de Johnson?**

A Valcourt où, depuis plusieurs années, on déplore une pénurie criante de services de santé et de services sociaux, lacune qui, affirme-t-on, ne sera pas corrigée tant que le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Montérégie aura juridiction sur cette ville et sur les localités voisines, on attend la visite de l'ancien ministre de l'Éducation avec un optimisme mitigé tout en espérant qu'il profitera de son passage dans la capitale mondiale de la motoneige pour révéler que le ministère des Affaires sociales est disposé à donner juridiction sur Valcourt et les localités voisines au Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie et à donner le feu vert à l'implantation du point de service réclamé.

Le docteur Laurin ne fera pas



Camille Laurin

## LA TRIBUNE recherche des JOURNALISTES à temps partiel pour COATICOOK et ASBESTOS

Les personnes intéressées devront être capables de rédiger correctement des textes portant sur l'actualité de ces localités en plus d'y résider. Elles doivent communiquer avec M. Mario Goupil, chef des nouvelles, au numéro de téléphone 569-9184.

## Bibliothèque municipale: ouverture en septembre?

**WINDSOR (CC) — Les membres du comité visant à l'implantation d'une bibliothèque municipale à Windsor sont confiants de voir le projet se concrétiser et espèrent qu'ils pourront procéder à l'inauguration dès septembre prochain.**

Déjà plusieurs bibliothèques municipales de la région ont confirmé aux responsables locaux qu'ils apporteraient leur aide en faisant le don de volumes. Plusieurs personnes ont aussi déjà fait parvenir des volumes et le comité d'implantation organise une collecte qui se tiendra le 5 mai. "Cette activité vise à ramasser les livres que les gens voudront bien offrir afin d'établir une collection de base pour notre bibliothèque" de dire le porte-parole Denis Tanguay.

Le projet d'implantation d'une bibliothèque municipale à Windsor a déjà plusieurs étapes de franchies. Le Centre Culturel de Windsor a reçu une aide financière, de l'ordre de 13.645\$ du ministère des Affaires culturelles (MAC) dans le cadre de son programme "Aide aux équipements culturels". Cette somme doit servir à faire l'achat de l'ameublement de base nécessaire au fonctionnement d'une bibliothèque.

La ville de Windsor a également

consenti à verser une subvention de 5 000\$ pour l'achat de volumes. De plus, une demande de don a été déposée auprès du Conseil des Arts de Canada pour un don de 200 livres.

D'autres demandes de subventions ont été déposées. La première a été faite auprès du MAC afin d'aider à l'achat de volumes et la seconde dans le cadre du programme Ete-Canada devrait permettre l'embauche de 5 étudiants (tes) pour la période estivale. Les personnes embauchées seraient à l'identification et à la réparation des volumes ainsi qu'à la confection d'un fichier.

Enfin, notons que M. Thiribe Lessard a été élu à la présidence. Il sera secondé par Richard Codère, responsable de l'aménagement; Mme Céline Lussier, trésorière; Mme Irène L'Heureux, secrétaire, M. Pierre Noël, financement; Mmes Ginette Toutant et Suzanne Boutin, responsables du classement et de la collection; et M. Denis Tanguay, publicité.

## Frais de scolarité: hausse qui contribuera à ternir l'image du Québec

— M. Claude Hamel

MONTREAL (PC) — La hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers contribuera à ternir l'image du Québec à l'étranger.

C'est du moins ce que croit M. Claude Hamel, recteur de l'Université de Sherbrooke et président de la Conférence des recteurs. Le gouvernement a récemment fait part de son intention de hausser les frais de scolarité des étudiants étrangers de \$4,350 à \$5,800 par an.

Selon M. Hamel, une telle aug-

mentation provoquera aussi une diminution significative du nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises.

Le président de la Conférence des recteurs a également dénoncé la décision gouvernementale visant à imposer des frais de scolarité deux fois plus élevés aux élèves des autres provinces étudiant au Québec.

Il dit craindre que cette mesure n'entraîne des répercussions négatives sur l'accueil des étudiants québécois dans les autres universités canadiennes.

### Coup d'oeil...

... sur le Québec

#### • Boucher: une autre médaille

QUÉBEC (PC) — Le triple médaillé de Sarajevo, Gaétan Boucher, recevra aujourd'hui une autre médaille, celle-là de l'Assemblée nationale.

Il s'agit de la médaille d'argent frappée à l'effigie de l'Assemblée nationale qui lui sera offerte par le président Richard

Guay lors d'une cérémonie au Parlement.

Ainsi l'Assemblée nationale reconnaîtra les mérites de Gaétan Boucher à Sarajevo ainsi que sa ténacité et son acharnement à se hisser aux plus hauts sommets et ce, dans un sport qui a longtemps été méconnu.

#### • Ovation pour Ginette Reno

PARIS (PC) — La chanteuse Ginette Reno a reçu une longue ovation, lors du seul spectacle qu'elle donnait à l'Olympia de Paris, lundi soir.

Trois jours avant son premier spectacle à l'Olympia, Ginette Reno n'avait pas vendu 500 billets.

Mais il a suffi d'une apparition

samedi soir au show du célèbre animateur de télé Michel Drucker pour qu'elle devienne une nouvelle valeur. Michel Drucker est monté sur la scène de l'Olympia pour présenter Ginette Reno, qui a chanté en français et en anglais. Les Français, conquis, ont applaudi sans se faire prier.

#### • Alliance blindée: plaidoiries

TROIS-RIVIERES (PC) — Le procès des présumés auteurs du vol de l'Alliance blindée, Marcel Boucher, Claude Milette et Carl Daigle, a franchi sa phase finale lundi avec le début des plaidoiries des procureurs de la couronne et de la défense.

La preuve de la couronne étant close et les procureurs des

accusés n'ayant pas de témoins à faire entendre, c'est Me Jacques Trudel, le procureur de la couronne, qui a entrepris lundi après-midi son plaidoyer.

Après avoir rappelé aux 11 membres du jury le rôle d'un procureur de la couronne, Me Trudel a entrepris de convaincre les jurés de la culpabilité des accusés.

A quelques semaines de la fin du moratoire gouvernemental

## Autoroutes: le PLQ réclame à nouveau l'abolition des péages

par Maurice Girard

MONTREAL (PC) — A quelques semaines de la fin du moratoire gouvernemental sur la hausse des péages sur les autoroutes, le Parti libéral du Québec (PLQ) demande à nouveau à Québec d'abolir purement et simplement cette "taxe qui pénalise certains usagers et certaines régions".

"Pour chaque dollar laissé à un poste de péage en 1982, l'usager a déboursé \$0,25 supplémentaires pour la consommation énergétique. Et l'on ne tient pas toujours compte des coûts économiques liés aux retards accumulés au travail, en raison des fréquents engorgements qui se produisent sur les autoroutes, les coûts inhérents au temps d'attente, la fatigue, etc.", a souligné hier en conférence de presse le nouveau critique libéral en matière de transport.

Car, pour M. John Ciaccia, il est temps que Québec prenne finalement position pour l'abolition des péages sur les quatre autoroutes: des Laurentides (15), des Cantons-de-l'Est (10), de la Rive-Nord (40) et Chomedey (13).

Accompagné de ses collègues d'Argenteuil, M. Claude Ryan, et de Chomedey, Mme Lise Bacon, le porte-parole libéral a soutenu qu'il ne fallait pas seulement se préoccuper du déficit de plus de \$400 mil-

lions accumulé par l'Office des autoroutes.

Il faut tenir compte des revenus annuels de \$49,8 millions en regard des dépenses d'exploitation et d'entretien de \$30 millions. "Il ne reste que \$18 millions auxquels s'ajoutent les \$12,5 millions en gaspillage causé par les arrêts fréquents; c'est inadéquat pour rembourser le déficit", a soutenu M. Ciaccia.

Interrogé par la presse, le député de Mont-Royal n'a pas voulu proposer de solution précise au gouvernement pour absorber ce déficit. "Il faut trouver d'autres moyens", s'est-il contenté de dire.

Selon le PLQ, "il en a coûté aux usagers une consommation additionnelle d'essence de 25 millions de litre pour les 140 millions d'ar-

rêts effectués aux barrières de péage en 1982".

Finalement, M. Ciaccia déplore que le gouvernement continue de faire la sourde oreille aux 130,000 signataires d'une pétition réclamant l'abolition des péages et qu'il n'ait pas retenu aux recommandations "raisonnables" du rapport Mercier-Rodrigue déposé en octobre 1983.

"Québec est le seul endroit au Canada où on impose encore le péage sur les autoroutes. Au lieu d'imposer une telle taxe, nous devrions nous en tenir aux normes canadiennes pour les politiques de construction et d'entretien des routes", conclut M. Ciaccia en réclamant une révision "majeure" de la loi sur la voirie.

## Loi 43: Marcoux accusé d'avoir menti sur deux points

par Bernard Racine

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Revenu Alain Marcoux a menti sur deux points majeurs de la loi 43, affirme le député libéral de Charlesbourg Marc-Yvan Côté.

Les travailleurs au pourboire n'ont aucune espèce de protection et de garantie que leurs déclarations d'impôt ne serviront pas de base de révision pour leurs déclarations passées.

"Et l'assurance-chômage, la pièce de résistance de l'équité sociale, ça ne fonctionne pas et ça ne fonctionnera pas de sitôt non plus", a dit M. Côté.

"Fumisterie pure et simple" que l'engagement pris par Québec de ne pas servir de nouvelles déclarations d'impôt des travailleurs au pourboire comme base de révision des déclarations passées, affirme-t-il.

Le ministre du Revenu Alain Marcoux, dit-il, l'a admis implicitement en Chambre, le 15 décembre, tel que rapporté en page 4531 du journal des Débats.

M. Marcoux avait alors expliqué qu'à la suite d'une entente entre Revenu Canada et Revenu Québec,

mandé la semaine dernière au ministre d'inclure sa garantie dans la loi s'il voulait véritablement que sa déclaration soit crue.

"On va continuer à demander cela avec force au cours des prochaines semaines. De cette façon, les travailleurs québécois auraient une véritable garantie."

M. Côté a rappelé que le ministre de Revenu Canada Pierre Bussièrès a déclaré la semaine dernière qu'il

n'était pas question qu'Ottawa s'engage à quoi que ce soit là-dessus.

De plus, M. Côté a rappelé qu'à l'automne, M. Marcoux disait qu'il y avait bon espoir que l'assurance-chômage allait s'appliquer et que des négociations dans ce but se poursuivaient avec le fédéral.

"Il y avait des négociations mais c'était déjà clair qu'il n'en était pas question pour le gouvernement fédéral."

#### Dean rencontre les représentants des employés au pourboire

MONTREAL (PC) — Le nouveau ministre du Revenu, M. Robert Dean, rencontre ce matin les représentants du Rassemblement des associations des représentants des employés au pourboire (RAREAP) et ceux du Front commun des employés.

Le successeur du ministre Alain Marcoux s'était engagé, le 13 mars dernier, lors de la manifestation qui s'était déroulée sur la colline parlementaire à entreprendre de "sérieuses discussions" avec ces deux groupes.

C'est donc aujourd'hui qu'employés et employés au pourboire

## Appel au secours: la production du porc frise la catastrophe

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - Les producteurs de porcs crient au secours.

Leurs doléances s'adressent tant au gouvernement fédéral qu'au provincial.

Faillites, emprunts excessifs, intérêts sur les intérêts impayés, ventes forcées, intégration obligatoire, ventes

ment, le nombre des producteurs de porcs dans le territoire couvert par l'UPA de Nicolet est passé de 800 à 500. Beaucoup sont en difficultés et, à moins d'un miracle ou... d'une intervention gou-

vernementale, devront déclarer faillite ou liquider à perte.

Depuis 1979, la production porcine n'a connu que huit mois de prospérité. Présentement, le producteur doit vendre à perte: le coût d'un porcelet est estimé entre 40 et 43 \$ à produire et se vend entre 30 et 33 \$. Même situation pour les porcs d'engraissement.

Autre phénomène: l'assurance-stabilisation qui devait permettre aux éleveurs de traverser les crises est payée souvent avec plusieurs mois de retard, ce qui ne permet plus aux éleveurs de tenir le coup entre les ventes à perte et la réception des chèques du gouvernement.

On a donné des exemples: un éleveur de

St-Bonaventure qui avait investi 180,000 \$ dans une ferme, a dû abandonner et sa ferme a été saisie. Sa ferme, à vendre pour 25,000 \$, ne trouve même pas preneur.

Et cet autre fermier de St-Majorique, Hervé Ramsay, qui doit travailler en industrie pour tenter de mainte-

tenir son élevage à flot. Cet autre, Pierre Blanchette de Wickham, qui, malgré les paiements qu'il effectue, doit payer des intérêts sur les intérêts qu'il doit déjà et voit sa dette augmenter de 150,000 \$ à 190,000 \$ en un an.

Finalement, ce cas encore plus pathétique de Michel Proulx, qui a cause d'un retard de 10 jours dans un paiement

d'assurance-stabilisation, se voit annuler son assurance, sa marge de crédit et saisir sa ferme. Il n'anticipe aucune autre issue que la faillite.

La visite d'hier a été pilotée par M. Laurent Pellerin, président du Syndicat des producteurs de porcs de Nicolet (UPA), assisté de MM. Robert Corriveau, Hervé Ramsay, Michel Proulx, Pierre Blanche-

Des solutions existent: plus de souplesse au gouvernement provincial dans la remise des réclamations d'assurance et l'établissement des coûts de production sur les coûts réels, sans tenir compte des cotisations.

Quant au gouvernement fédéral, l'établissement d'un système de quotas pourrait aider l'éleveur. Le gouvernement canadien n'a donné aucune réponse aux producteurs de porcs du Québec depuis les cris d'alarme lancés en 1979.

La situation sans doute la plus explicative du marasme de l'élevage du porc a été décrite comme étant celle d'un producteur qui a acheté "pour une bouchée de pain" une ferme en faillite, une valeur dix fois supérieure au coût qu'il a payé. Malgré cet investissement relativement minime, il ne peut même pas faire un revenu décent et envisage la liquidation... lui aussi.



(Photo La Tribune par Gérald Prince)

Trois éleveurs de porcs de la région de Drummondville ont exposé publiquement leurs difficultés hier pour démontrer comment l'industrie porcine est dans le marasme. Ce sont MM. Hervé Ramsay de St-Majorique, Pierre Blanchette de Wickham et Michel Proulx de St-Germain.

à perte, réclamations d'assurance-stabilisation en retard, la litane s'allonge démesurément.

Hier, pour sensibiliser le grand public à l'acuité du problème, l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Nicolet a fait visiter une quinzaine de fermes d'élevage de porcs aux journalistes, tant des médias locaux que nationaux.

Le circuit s'est déroulé sur une trentaine de kilomètres à St-Majorique, St-Bonaventure et St-Germain. C'est partout la même clameur chez les éleveurs, tant naisseurs que finisseurs: la production du porc frise la catastrophe.

On donne des chiffres: en quatre ans, de 1979 à 1983 inclusive-

## Certificats de placement garantis par la BANQUE DE COMMERCE\*\*

10 <sup>3/4</sup> %\*

PÉRIODE DE 2 ANS

12 %\*

PÉRIODE DE 5 ANS

\*Intérêts versés annuellement. Non encaissables mais transférables avant terme.

Dépôt minimum de 1000\$. Renseignez-vous.

Taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêt. Les taux peuvent être modifiés sans préavis.

\*\*Émis par la Société d'Hypothèques CIBC et garantis par la Banque de Commerce.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

**METRO**  
MISE AU POINT  
dans la circulaire Métro du 19 au 24 mars:  
vous auriez dû lire:  
**CROUSTILLES**  
Maple Leaf  
229  
ondules, saveur régulière ou B.B.Q.  
Sac de 400g.  
Nous nous excusons de ce contretemps.

la tribune arts et divertissements

# BOBINO... TOUJOURS LÀ

par Pierre Roberge

**MONTREAL (PC) — De temps à autre, vers les quatre heures de l'après-midi, la mère de Guy Sanche jette un oeil à la télévision de Radio-Canada pour vérifier si Bobino est toujours là, à discuter le coup avec l'espiègle et fidèle Bobinette.**

Il y est effectivement et, raconte dans une interview le fils Sanche, elle se sent rassurée. Comme ces centaines de milliers de parents pour qui Bobino a une valeur de référence, puisqu'ils le regardaient eux-mêmes quand c'était de leur âge.

C'est d'ailleurs ce public qui, à coup de lettres et de pétitions, a rescapé d'une sentence de mort le personnage au chapeau melon, ses amis Bobinette et Giovanni ainsi que l'équipe d'une série quotidienne parmi les plus durables dans l'histoire de la télévision.

L'automne dernier, le service des émissions pour la jeunesse de Radio-Canada avait en effet décidé que Bobino devrait tirer sa dernière révérence au printemps, après une 27e saison. Le comédien ne comprenait pas: "Pourquoi retireraient-on les Rice Krispies du marché?"

"J'étais bouleversé. C'est le genre de nouvelle qui fait pomper l'adrénaline, se rappelle-t-il. Et même chose ensuite quand j'ai appris qu'on était revenu sur la décision..."

Mais Guy Sanche dit qu'il n'éprouve pas d'amertume — "J'aurais eu mauvais grâce d'être amer" — pour cet aller-retour administratif entre la vie et la mort de son personnage: "Cela prouve au moins qu'ils (les responsables) ont l'esprit démocratique."

Cet épisode éprouvant lui a montré combien les gens préfèrent les événements heureux. "Ici (à Radio-Canada), à l'annonce de la suppression de Bobino, on venait me dire 'Qu'est-ce qui se passe? Ca n'a pas de bon sens' mais plutôt discrètement. Une fois prise la décision contraire, les gens s'exprimaient beaucoup plus volontiers, c'est sûr."

**Public rassuré**

Autre comportement du public mais qui ne surprend pas Sanche non plus. Quand son sort était en jeu en novembre, indiquent les sondages d'écoute, Bobino attirait quelque 126.000 téléspectateurs (moyenne du lundi au vendredi) en région métropolitaine.

Mais une fois l'émission sauvée, en janvier, elle n'en obtenait plus que 115.000, preuve que le danger passé on ne se mobilisait plus aussi facilement. En gros, on multiplie ces chiffres par deux pour connaître l'ampleur des auditoires à la grandeur du réseau français.

Bobino en piste pour quelques années encore, Sanche lui souhaite longue vie même s'il sait qu'un beau jour, il faudra bien se résoudre à... Mais je ne suis pas pressé."

À l'été de 1957, Guy Sanche débutait dans ce qui ne devait être



Voici les comédiens qui chaque jour font vivre la célèbre équipe de 16 heures, à Radio-Canada. De gauche à droite, la recrue

Gaétan Gladu (Giovanni), Christine Lamer (Bobinette) et, sous son éternel chapeau melon, Guy Sanche (Bobino), à la regrettable Paule Bayard.

qu'une série hebdomadaire de 13 épisodes. Bobino, se souvient-il, devait être un simple bouche-trou: "Ca prenait un personnage pour faire les enchaînements entre les dessins animés..."

"Au début, j'improvisais beaucoup." Or ce ne fut pas n'importe quoi comme enchaînements et improvisation. Face à la demande générale, Radio-Canada en fit une série quotidienne l'automne suivant.

Arriva ensuite un des artisans de

longue date de Bobino, Michel Cailoux, qui fut longtemps Michel le Magicien à Radio-Canada.

Scripteur principal de l'émission, c'est lui qui a imaginé Bobinette, la marionnette qu'a créée physiquement un autre vétéran de la société d'Etat, Edmondo Chiodini, qui également signé le décor (qu'on appelle le castelet).

Depuis une douzaine d'années, la comédienne Christine Lamer prête sa voix à Bobinette, ayant succédé

Qu'est-ce qui a fait le succès de son personnage? D'après Guy Sanche, c'est entre autres choses le fait que "ce sont des sujets choisis pour les enfants mais dits dans un langage adulte... Pas question de parler 'Gouzi-Gaza' chez nous."

Avec la réalisatrice Thérèse Dubé, les collaborateurs de Bobino choisissent des sujets instructifs

mais en veillant constamment à utiliser "une formulation d'ici, signale Sanche. Notre premier but est de divertir et puis, mais jamais très loin derrière, apprendre quelque chose aux enfants."

Chez Guy Sanche, ce souci du langage articulé (phonétiquement et intellectuellement) fut tel qu'il reconnaît avoir montré moins d'intérêt pour ses propres enfants quand ils étaient encore trop jeunes pour dire quelques mots.

## Les Arlequins au 1er Salon de la danse du Québec

SHERBROOKE — L'Ensemble folklorique sherbrookoïse Les Arlequins a été sélectionné pour représenter la région au 1er Salon de la danse du Québec qui se déroulera au Palais des Congrès à Montréal du 22 au 25 mars prochains.

C'est sur un total de 200 groupes et individus aspirants que l'Ensemble a été sélectionné avec une soixantaine d'autres groupes et individus qui s'exécuteront au cours de cet événement, le premier du genre à se tenir. L'ensemble sherbrookoïse s'exécutera en soirée du vendredi, 23 mars.

Présenté comme un grand concours, ce Salon permettra aux danseurs, danseuses, troupes, groupes amateurs et semi-professionnels de se faire connaître et apprécier dans les catégories solo, duo et groupe

pour ceux de 3 à 16 personnes au maximum.

Ouvert à toutes les disciplines de la danse, permettra aux gagnants de se partager \$ 6.000, en prix soit \$ 2.000 par catégorie, alors que des Prix du public seront accordés chaque soir. Les participants seront évalués selon leur performance sur scène quelle que soit la discipline présentée.

Tout au long de ces quatre jours, le public pourra assister à plus de 60 spectacles, démonstrations et activités diverses regroupées sous le thème "Parlons-en de la danse" et qui visent à permettre au public de se familiariser avec les divers intervenants dont les troupes, les écoles, les studios, les organismes privés et publics.

Aujourd'hui, à 13 heures, à l'école Sanborn d'Ayer's Cliff, la bibliothèque municipale de l'endroit présente dans sa version anglaise la première partie d'une expédition de Jacques Cousteau dans le golfe St-Laurent. Le film est intitulé *Cries from the deep*.

Ce soir et demain soir, à 19 h 30 et 21 h 30, Kinéart présente à la salle Maurice-O'Bready le dernier film de Federico Fellini *Et vogue le navire...*

Ce soir et demain soir, à 20 heures, à la salle Alfred-DesRochers du Cégep de Sherbrooke, les productions Cégep Chaud présentent dans le cadre de Cégep Image le film de Nicholas Ray *Rebel without a cause* avec James Dean et Nathalie Wood.

Ce soir, à 20 heures, au Cinéma d'Asbestos, le comité culturel d'Asbestos présente la pièce *La Venus d'Emilio* de Jean Barbeau avec Jean-Pierre Chartrand, Claude Michel et Isabelle Lajeunesse.

Ce soir, à 20 heures, aux locaux de la Société

### Menu artistique

d'histoire des Cantons de l'Est situés au Domaine Howard, conférence offerte par Hélène Cadieux et Benoit Dionne, étudiants en maîtrise au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke intitulée "Regards sur la communauté irlandaise de Sherbrooke". Les membres de la Société, le public en général et particulièrement la communauté irlandaise estrieenne sont invités.

Ce soir et demain soir, à 22 h 30, à la discothèque Chez René, spectacle de musique nouveau rock avec, sur scène, le groupe "The Torpedos".

*Petites Filles ou Femmes?* 18 ANS Adultes. Une blonde enflammée. Jeux intimes pour jeunes filles. Horaire: Une Blonde 7h30, 9h55; Jeux intimes 8h40.

*JENNIFER MULLER / THE WORKS*. PROGRAMME: SOULS WHITE SPEEDS. chorégraphies de Jennifer Muller.

MARDI, 27 MARS, 20h30. Salle: Maurice O'Bready. Tél: 566-8450. CENTRE CULTUREL.

**BELVEDERE 1** 2 FILMS 7h 30  
Tél: 562-3969  
**LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE** 9h 20  
2e FILM SUPER COMIQUE  
COLUCHE S.O.S. BANZAI 7h 30  
Rep. spéciales groupes 562-3969 après 19h

**BELVEDERE 2** Tél: 562-3969 7h30 18 ans  
**EROTISME AMÉRICAIN** VIRGIN DREAMS  
SENSUALLY LIBERATED FEMALE — BLONDE FIRE

**DÉCOUVERTE DU MONDE** présente avec  
**CHLT Radio 63**  
**YVES GÉLINAS et JEAN DU SUD A TOUR DU MONDE**  
L'AUTEUR PRÉSENTE SON GRAND FILM COULEUR

**A VOIR ABSOLUMENT EN REPRISE**  
Un soir seulement

**SAMEDI**  
24 mars — 20h30  
Inf.: 565-5430

**TED SILVER** 6h à 9h  
**AL ROBERTS** 14h à 18h

**CKTS 90**  
l'Incroyable AM

CHLT présente  
**GERMAIN HOUDE** dans  
**MACHO MAN**  
Madame, venez voir ce qu'est un vrai Macho Man!  
Une comédie à ne pas manquer!

**MERCREDI**  
28 mars — 20h30  
Inf.: 565-5430

**10e anniversaire de La Tasserie**  
2455 King est, Fleurimont  
du 19 au 25 mars  
7 jours d'activités  
Tournois de tous genres (avec finales)  
Menus à prix spéciaux tous les jours  
En vedette les 22, 23 au Piano-bar  
**Martin Grégoire** de 4h. à 8h. p.m.  
Musique continue commençant le 22 mars  
**Samedi: Soirée RETRO**  
Venez nous rencontrer et vous amuser!  
Pour informations: 567-3458

**CINEMAS CARREFOUR DE L'ESTRIE**  
3050, boul. Portland, Sherbrooke, 565-0368

"Palme d'or Festival de Cannes 83"  
**LA BALLADE DE NARAYAMA**  
un film de SHOHEI IMAMURA  
Un film exceptionnel. Un chef-d'oeuvre  
Simone de Beauvoir  
6h.35, 9h.00 **CINEMA 1**

See A Totally Spaced Adventure!  
**THE ICE PIRATES**  
You have to be there to see it.  
7h.25, 9h.15 **CINEMA 2**

**L'ENNEMI PUBLIC #1**  
Après avoir terrorisé le QUÉBEC, il fait frémir la FRANCE

MAISSEZ-VOUS OU JE TUE LE JUGE!  
MÉSRIÈRE À TORTURE  
MA MÈRE DE...  
FOU! CE MÉSRIÈRE!  
MÉSRIÈRE CAPTURÉ

**MÉSRIÈRE** le film  
7h.30, 9h.30 **CINEMA 3**

**FEDERICO FELLINI**  
**ET VOGUE LE NAVIRE...**

Scénario de FEDERICO FELLINI et TONINO GUERRA  
Directeur de la photographie GIUSEPPE ROTUNDO Décors de DANIE FERRETTI  
Musique de GIANFRANCO PLENIZIO  
Une production RAI RADIO TELEVISIONE ITALIANA. VIDES PRODUZIONE S.R.L. Italie. GALUMONT - FILMS à 2 France  
Producteur exécutif ALDO NEMPE pour le S.I.M. Réalisateur pour les VIDES PRODUZIONE S.R.L.

**19-20-21 MARS — 19 h 30 et 21 h 30**

**KINÉART**

# Lennoxville accueillera le Village culturel du 5 au 8 juillet

**SHERBROOKE (PR)** — C'est la municipalité de Lennoxville qui sera l'hôte, du 5 au 8 juillet prochain, de la 8e édition du Village culturel de l'Estrie.

Présentée sous le thème "La moisson culturelle — Cultural Harvest", cette initiative entend faire ressortir d'une manière toute particulière le biculturalisme d'une mu-

sation d'un tour de ville guidé.

On offrira aussi à tous les talents musicaux de la région qui désirent s'exprimer la possibilité de le faire au cours de ces quatre journées en mettant sur pied, à partir des intentions de participation exprimées, un programme musical

pour toute la durée du village.

### Besoin de bénévoles

Bien que l'on soit en pleins préparatifs, plusieurs comités ont déjà été formés et travaillent sous la direction du comité exécutif sur lequel on retrouve, outre M. Rouleau, le vice-président Duncan Bruce, la secrétaire-trésorière Thérèse Morin, et les directeurs Bob Halsall, Yvette Paré et Audrey Frost. D'ailleurs, une

grande soirée d'information pour tous les intéressés est organisée pour le mercredi 28 mars prochain, à 19 h 30, à la salle Massonique de la rue Belvédère.

On espère recruter au cours de cette soirée la soixantaine de bénévoles qu'il manque encore pour la formation de tous les comités.

Les prévisions budgétaires élaborées à partir des coûts des précédentes éditions du Village permettent

d'anticiper un coût total de l'événement se situant autour de \$ 10.000 que l'on compte bien recueillir à partir des profits du restaurant sur le terrain, de la vente de macarons, vraisemblablement de cassettes identifiées au village et possiblement d'une pièce de monnaie en argent pour collectionneurs. Car, pour le président Rouleau, il ne fait aucun doute que l'événement arrivera aisément à s'auto-financer.

## LE BASEBALL



**CHLT 63** RADIO diffuse en direct, toutes les parties des Expos de Montréal à domicile et sur la route avec:

JACQUES DOUCET et RODGER BRULOTTE

des **EXPOS de MONTRÉAL**

**CHLT 63** RADIO



Vic Rouleau, président du Village culturel 1984.

**Le Cabaret ADAM & EVE** présente

**LISE LAPOINTE** et sa troupe de mannequins érotiques.

**PROGRAMMATION D'ÉTÉ**

MERCREDI, 21 MARS — 2 SPECTACLES 21 h 30 et 23 h 30

Prix de présence, champagne, etc. Adm.: \$5.00 seulement

Pour réservations: 85, rue Therrien, Sherbrooke. 566-5116 - 564-4161

nicipalité comme Lennoxville composée à 70 pour cent d'anglophones et à 30 pour cent de francophones.

Selon le président du Comité exécutif du Village culturel 84 M. Vic Rouleau, la manifestation de cette année, qui se déroulera au Parc Centenaire de la rue Speed, offrira un cachet tout spécial à cause justement de cette particularité culturelle qui caractérise Lennoxville.

On compte d'ailleurs utiliser et exploiter.

**BRASSERIE L'EMERILLON** 92 Wellington sud

SPECTACLES SUR ÉCRAN GÉANT VIA SATELLITE

MARDI, 20 MARS, 19 h 30 **HOCKEY** BRUINS de Boston VS NORDIQUES de Québec

VENDREDI, 23 MARS, 22h. **BOXE** Combat de Championnat MARWIN HAGLER VS JUAN ROLDAN

NE MANQUEZ PAS LE BATEAU 566-5116

**MIRACLE DE MARS**

**198<sup>88</sup>**

**SANYO** **Sanyo GXT 150 AD** Système de son complet incluant récepteur AM/FM stéréo égalisateur graphique à 5 fréquences, enregistreuse à cassettes-métal et tourne-disque semi-automatique! Quelles caractéristiques!

**PREMIÈRE HEURE** avec YVES CORBEIL

DU LUNDI AU VENDREDI **7H30** la bonne heure et l'image en +

**BASF** Cassettes vierges audio BASF de qualité

LH C-90 pat. de 2 **3<sup>99</sup>**

**Métal** LH Ferro Super C-60 pat. de 2 **3<sup>99</sup>**

LH Ferro Super C-90 pat. de 2 **4<sup>99</sup>**

**Lloyd's X-007** Téléphone à touches-pulsion, recombinaison du dernier numéro, touche d'assourdissement et interrupteur de sonnerie. Le son est d'une qualité surprenante!

**12<sup>88</sup>** LLOYD'S

Des rabais incroyables sur tous nos téléphones! Nos modèles de table, décoratifs, électroniques et sans fil sont tous soldés!

**GRAND SOLDES DE TÉLÉPHONES. JUSQU'À 40% DE RABAIS!**

**Canon FC-55** Calculatrice solaire à conversion métrique 8 chiffres et une mémoire avec 40 fonctions de conversion métrique! Fonctionne avec n'importe quelle lumière. **24<sup>88</sup>**

**Canon F-73** Calculatrice scientifique à 10 chiffres, 45 opérations de programme, 65 fonctions scientifiques et statistiques avec 6 mémoires! **34<sup>88</sup>**

**Canon P1-D** Calculatrice à affichage et imprimante 8 chiffres avec décimale et pourcentage. Fonctionne sur CA CC. Pratique pour préparer votre rapport d'impôt! **49<sup>88</sup>**

**Canon LS3** Calculatrice à énergie solaire à 8 chiffres avec mémoire 3 touches et touche de pourcentage. Etui compris. Plus besoin de piles! **14<sup>88</sup>**

**PHOTOS COULEUR À PRIX MIRACLE!**

**15¢ LA PHOTO** DÉVELOPPEMENT EN SUS! ÉCONOMISEZ JUSQU'À 35% RÉ-IMPRESSIONS: 8¢ la copie au moment du développement.

*À télé 7*

**Miracle Mart** vous comprend

**CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE** PLACE BELVEDERE, SHERBROOKE